

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 912

30 avril 2009

SOMMAIRE

3A Alternative Funds	43733	Larix S.A.	43734
Abacchus Invest S.A.	43745	Luxallim S.A.	43775
Ariaco Investment S.A.	43776	Magabir S.A.	43730
A.Z. International S.A.	43735	Multiadvisor Sicav	43740
Biminvest S.A.	43741	Multis S.A.	43741
Bio & Bio Licensing S.A.	43735	Nifrac Finance S.A.	43742
Bio-Tech International S.A.	43736	Nord-Finance	43744
Bourne Park Capital (Lux) S.A. SICAV -		Odilon S.A.	43738
SIF	43730	Omnisecurity S.A.	43739
Box Storage S.A.	43741	Orolux	43744
C.D.G. Participations S.A.	43731	PCV Lux S.C.A.	43746
Château Thei S.A.	43743	Petercam L Fund	43733
Cofineur S.A.	43743	Petercam Moneta	43731
Dealinvest Holding SA	43740	Reyl (Lux) Global Funds	43734
Doks S.A.	43732	Reyl (Lux) Tactical Allocations	43734
Editpress Luxembourg S.A.	43732	R.I.E. S.A. (Réalisation Immobilière Euro-	
Equo Invest S.A. SPF	43744	péenne)	43731
Evagoras S.A.	43736	Société de Climatisation	43732
Filtlux S.A.	43735	Socom Participation S.A.	43739
Fortis Luxembourg Finance S.A.	43736	Socom S.A.	43739
Genvest S.A.	43746	StarCap SICAV	43742
GPM South America Investments S.A. ...	43737	Sunrise Corporation S.A.	43738
Greenbelt S.A.	43776	T.B. 9 S.A.	43746
Headbose S.A.	43745	UBS Manager Solutions	43775
Hipermark Investments S.A.	43776	Unit Investments S.A.	43743
Industries Réunies de Luxembourg S.A.		Valindus S.A., SPF	43737
.....	43737	Vianta S.A.	43774
International Wave Holding	43745	Viking Management Group	43738
Kunst & Dekoration S.A.	43730	Zurich Real Estate S.A.	43775

Magabir S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépinés.
R.C.S. Luxembourg B 13.268.

Die Aktieninhaber sind hiermit eingeladen, der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

die am 19. Mai 2009 um 11 Uhr am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet, beizuwohnen.

Tagesordnung:

1. Vorlage des Jahresabschlusses und des Geschäftsberichtes für das Jahr 2008, sowie des Berichtes des Aufsichtskommissars;
2. Annahme des Jahresabschlusses zum 31. Dezember 2008, Verwendung des Jahresergebnisses;
3. Beschlussfassung über die Tätigkeit des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars, mit anschließender Entlastung;
4. Verschiedenes.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2009046479/1017/17.

Kunst & Dekoration S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 61.411.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 18 mai 2009 à 09:00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009046495/696/17.

Bourne Park Capital (Lux) S.A. SICAV - SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 132.403.

The Board of Directors convenes the Shareholders of BOURNE PARK CAPITAL (LUX) S.A. SICAV-SIF to attend the
ANNUAL GENERAL MEETING

to be held at the registered office of the company on: 19 May 2009 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the Board of Directors and of the Auditor
2. Approval of the Financial Statements as at 31 December 2008
3. Allocation of Results
4. Discharge to the Directors
5. Renewal of the mandate of the Auditor
6. Statutory Elections.

The Shareholders are advised that no quorum for the statutory general meeting is required and that decisions will be taken by a simple majority of the votes cast. Proxies are available at the registered office of the company.

For the Board of Directors.

Référence de publication: 2009051680/7/20.

R.I.E. S.A. (Réalisation Immobilière Européenne), Société Anonyme.

Siège social: L-2432 Luxembourg, 1, place de Roedgen.

R.C.S. Luxembourg B 45.712.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, le mercredi 20 mai 2009 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes au 31 décembre 2008 et du rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes et affectations des résultats au 31 décembre 2008.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009046496/8473/16.

C.D.G. Participations S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 17.954.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 mai 2009 à 10h00 au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des comptes annuels au 28 février 2009; affectation des résultats;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2009048146/1017/15.

Petercam Moneta, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 33.352.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav PETERCAM MONETA à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 mai 2009 à 14.30 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix exprimées des Actionnaires présents ou représentés. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme à Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009051682/7/23.

Editpress Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 44, rue du Canal.
R.C.S. Luxembourg B 5.407.

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

aura lieu le lundi, 18 mai 2009 à 17.00 heures au siège social à Esch-sur-Alzette, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2008.
2. Lecture du rapport du réviseur d'entreprises sur l'exercice 2008.
3. Approbation du bilan et du compte des profits et pertes de l'exercice 2008.
4. Affectation du résultat de l'exercice 2008.
5. Décharge et quitus au Conseil d'administration, aux vérificateurs aux comptes et au réviseur d'entreprises.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2009048764/2215/17.

SOCLIMA, Société de Climatisation, Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 17.482.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra extraordinairement le mardi 19 mai 2009 à 18.30 hrs au siège de la société à FOETZ, 10, rue du Commerce, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et discussion des rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises sur l'exercice clôturé au 31.12.2008;
2. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31.12.2008;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux organes de la société;
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009051679/832/18.

Doks S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 114.293.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 26 mai 2009 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009051706/755/19.

Petercam L Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 27.128.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav PETERCAM L FUND à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 mai 2009 à 14 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix exprimées des Actionnaires présents ou représentés. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Le prospectus et le dernier rapport périodique sont disponibles auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009051681/7/25.

3A Alternative Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 88.843.

The

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of 3A Alternative Funds will be held at its registered office at 16, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg at 2.00 p.m. on Monday, 18 May 2009 for the purpose of considering and voting upon the following matters:

Agenda:

1. Designation of any employee of HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A. as chairman of the Annual Meeting.
2. Hearing of the Report of the Directors and of the Auditor for the accounting year ended 31 December 2008.
3. Approval of the audited Financial Statements for the accounting year ended 31 December 2008.
4. Allocation of the results for the accounting year ended 31 December 2008.
5. Approval of Directors' Fees.
6. Discharge to be granted to the Directors for their duties during the accounting year ended 31 December 2008.
7. Re-election of Directors until the next Annual General Meeting to be held in 2010.
8. Re-election of the Auditor until the next Annual General Meeting to be held in 2010.
9. Ratification of change of address of the registered office.
10. Any other business which may be properly brought before the Annual Meeting.

Voting

Annual Meeting: no quorum will be required for the Annual Meeting and resolutions will be adopted at the majority of the votes cast.

Voting arrangements

Shareholders who cannot attend the meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to the registered office of the Company to arrive not later than 14 May 2009. Proxy forms will be sent to registered shareholders with a copy of this notice and can also be obtained from the registered office.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2009051704/41/29.

Reyl (Lux) Global Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 90.383.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav REYL (Lux) GLOBAL FUNDS à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le 20 mai 2009 à 15.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix exprimées des Actionnaires présents ou représentés. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009051683/7/20.

Reyl (Lux) Tactical Allocations, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 121.911.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav REYL (LUX) TACTICAL ALLOCATIONS à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 mai 2009 à 15.30 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix exprimées des Actionnaires présents ou représentés. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009051684/7/21.

Larix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 23.556.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 19 mai 2009 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2008
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes

4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009051689/788/18.

A.Z. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 51.963.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 20 mai 2009 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2008
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009051685/788/16.

Bio & Bio Licensing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 77.323.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 20 mai 2009 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilans, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2008
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Décision à prendre quant à l'article 100 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009051686/788/17.

Filtilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 41.246.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 19 mai 2009 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2008
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009051688/788/16.

Bio-Tech International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 28.341.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,
qui aura lieu le 19 mai 2009 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2008, et affectation du résultat.
3. Décision de la continuation de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2008.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009051691/1023/17.

Evagoras S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 95.479.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,
qui aura lieu le 18 mai 2009 à 08.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2008, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2008.
4. Décision de la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009051692/1023/18.

Fortis Luxembourg Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 24.784.

In accordance with the article 85 of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies, the bondholders are hereby convened to the

ORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held on May 19, 2009 at 11.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the annual accounts as at December 31, 2008
2. Approval of the Board of Directors' report for the financial year ended at December 31, 2008
3. Approval of the audit report as at December 31, 2008
4. Allocation of the result as at December 31, 2008
5. Discharge to the Directors and the Auditor
6. Renewal of the following mandates:
 1. Mr FRENAY Bernard
 2. Mr MAGRINI Eric
 3. Mr THILL Jean
 4. Mr PITHSY Christian
 5. Mr VAN GANSBEKE Frank

6. KPMG AUDIT

The Board of Directors.

Référence de publication: 2009051702/29/24.

GPM South America Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 139.685.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY GENERAL MEETING

of the company, which will be held at the headoffice, on *May 18, 2009* at 15.00 p.m.

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
2. Approval of the balance-sheet and profit and loss statement as at December 31, 2008 an allotment of results.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending December 31, 2008.
4. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2009051693/1023/16.

Industries Réunies de Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 77.520.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le *19 mai 2009* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2008, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2008.
4. Décision de la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009051694/1023/17.

Valindus S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 52.813.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *19 mai 2009* à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 novembre 2008, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2008.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009051696/1023/16.

Odilon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 95.958.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le *18 mai 2009* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2008, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2008.
4. Décision de la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009051695/1023/18.

Viking Management Group, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 21.977.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *20 mai 2009* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2008, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2008.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009051697/1023/16.

Sunrise Corporation S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 38.410.

Les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra lundi, le *18 mai 2009* à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2008.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décharge à l'administrateur démissionnaire, M. Sinan SAR, pour l'exercice de son mandat.
6. Décharge à l'administrateur démissionnaire, M. Cornelius Martin BECHTEL, pour l'exercice de son mandat.
7. Ratification de la cooptation de M. Jacques CLAEYS comme administrateur et nomination de M. Jacques CLAEYS comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
8. Non ratification de la cooptation de M. Sébastien ANDRE comme administrateur décidée par le conseil d'administration le 22 décembre 2008 et décharge.

9. Nomination de M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
10. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2009051703/29/25.

Omnisecurity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 11A, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 104.012.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra extraordinairement le lundi 18 mai 2009 à 11.00 heures au siège de la société à Foetz, 11A, rue du Commerce, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et discussion des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31.12.2008;
2. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31.12.2008;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux organes de la société;
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009051698/832/18.

Socom Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 9.735.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra extraordinairement le mardi 19 mai 2009 à 17.30 heures au siège de la société à Foetz, 10, rue du Commerce, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et discussion des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31.12.2008;
2. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31.12.2008;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux organes de la société;
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009051699/832/18.

Socom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 49.898.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra extraordinairement le mardi 19 mai 2009 à 18.00 heures au siège de la société à Foetz, 10, rue du Commerce, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et discussion des rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises sur l'exercice clôturé au 31.12.2008;

2. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31.12.2008;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux organes de la société;
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009051700/832/18.

Dealinvest Holding SA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 80.312.

Les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra lundi, le *18 mai 2009* à 13.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2008.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009051701/29/16.

Multiadvisor Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 58.249.

Die Aktionäre der Multiadvisor Sicav werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am *19. Mai 2009* um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2008 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2008 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Arbeitstage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Zentralverwaltungsstelle der Multiadvisor Sicav (DZ BANK International S.A.) unter der Telefonnummer 00352 / 44 903 - 4025 oder unter der Fax-Nummer 00352 / 44 903 - 4009 angefordert werden.

Luxemburg, im April 2009.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2009051707/755/29.

Biminvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 95.821.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 22 mai 2009 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Délibération et décision sur la continuité éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009051705/755/21.

Multis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 88.538.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la société MULTIS S.A. dont le siège social est situé au 3, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg sont invités à participer à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE STATUTAIRE

des Actionnaires qui se réunira au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, le 13 mai 2009 à 15.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes
2. Décision de reporter l'approbation des comptes de la société pour les exercices clos au 31 décembre 2005, 2006, 2007 et 2008
3. Décision de convoquer les Actionnaires en Assemblée Générale Extraordinaire en vue de transférer le siège social du 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange
4. Divers

Pour assister à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres ou certificats de blocage cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social de la société.

L'Assemblée pourra valablement délibérer sur l'ordre du jour selon la réglementation en vigueur.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009051708/755/22.

Box Storage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 141.265.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu vendredi 22 mai 2009 à 16.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2008.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.

3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009051714/1267/15.

Nifrac Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 30.252.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 22 mai 2009 à 9.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009051709/755/18.

StarCap SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 72.359.

Die Aktionäre der StarCap SICAV werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 19. Mai 2009 um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2008 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2008 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Verwendung der Erträge
6. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Zentralverwaltungsstelle der StarCap SICAV (DZ BANK International S.A.) unter der Telefonnummer 00352 / 44 903 - 4025 oder unter der Fax-Nummer 00352 / 44 903 - 4009 angefordert werden.

Luxemburg, im April 2009.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2009051711/755/30.

Unit Investments S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 30.253.

The Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *May 22, 2009* at 11.00 a.m. at the registered office with the following

Agenda:

- To receive the Management Reports of the Directors and the Reports of the Statutory Auditor for the year ended December 31, 2008,
- To approve the annual accounts, the consolidated financial statements and appropriation of earnings for the year ended December 31, 2008,
- To grant discharge to the Directors and to the Statutory Auditor in respect of the execution of their mandates to December 31, 2008,
- Ratification of the appointment of Mr Hamdi Yasaman, Director by the Board of Directors held on December 12, 2008,
- Statutory elections,
- To fix the remuneration of the Statutory Auditor.

In order to attend the meeting, the owners of bearer shares are required to deposit their shares not less than five clear days before the date of the meeting at the Registered Office.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2009051712/755/23.

Château Thei S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 123.835.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu *lundi 18 mai 2009* à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2008.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009051716/1267/15.

Cofineur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 41.148.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu *mardi 19 mai 2009* à 11:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2008.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009051717/1267/16.

Equo Invest S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 140.149.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mercredi 20 mai 2009 à 10:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2008.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009051719/1267/15.

Nord-Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 37.445.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mardi 19 mai 2009 à 16:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2008.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Renouvellement et/ou nomination des administrateurs et du commissaire aux comptes.
5. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009051724/1267/17.

Orolux, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 46.318.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 22 mai 2009 à 09.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2008,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2009051735/833/18.

International Wave Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 35.511.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mardi 19 mai 2009 à 09:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2008.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009051722/1267/16.

Abacchus Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 118.279.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 19 mai 2009 à 15:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009051736/795/18.

Headbose S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 125.014.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu vendredi 22 mai 2009 à 11:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2008.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009051720/1267/16.

Genvest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 46.629.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 20 mai 2009 à 10:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007 et 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009051745/795/17.

T.B. 9 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 138.482.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mardi 19 mai 2009 à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2008.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009051725/1267/15.

PCV Lux S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 185.798.033,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 141.175.

In the year two thousand and nine, on the twenty-third day of April.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of PCV Lux S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141.175 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of 8 August 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2273 dated 17 September 2008. The Company's articles of incorporation (the "Articles") have been amended (i) by a deed of the undersigned notary dated 26 November 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 78 dated 14 January 2009, in particular the share capital has been increased from thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to one hundred eighty-five million seven hundred ninety-eight thousand thirty-three Euro (EUR 185,798,033.-) and (ii) by a deed of the undersigned notary dated 5 December 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 123 dated 20 January 2009, in particular the Company's corporate object has been changed.

The meeting is declared open at 12.00 a.m. with Isabelle Lentz, attorney-at-law, residing in Luxembourg, acting as chairman,

who appoints as secretary Mr. Alexandre Gobert, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elects Mr. Laurent Thailly, lawyer, residing in Luxembourg, as scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1 To fully amend and restate the Articles in the form attached to the relevant powers of attorney attached to the present deed.

2 To increase the share capital of the Company by an amount of seventy-eight million five hundred sixty-one thousand one hundred seven Euro (EUR 78,561,107.-) so as to raise it from its current amount of one hundred eighty-five million seven hundred ninety-eight thousand thirty-three Euro (EUR 185,798,033.-) to an amount of two hundred sixty-four million three hundred fifty-nine thousand one hundred forty Euro (EUR 264,359,140.-), by the issue of seventy-eight million five hundred sixty-one thousand one hundred seven (78,561,107) new B Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the shareholders resolving on the proposed share capital increase.

3 To acknowledge (i) the full waiver of PCV Lux GP S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (registre du commerce et des sociétés) under number B 141.035 ("PCV Lux GP") and (ii) the partial waiver of PCV Nominees Limited, a limited liability company, governed by the laws of England and Wales, with registered office at 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN London, United Kingdom ("PCV Nominees Limited"), of their preferential right of subscription relating to the above-mentioned share capital increase of the Company.

4 To accept the subscription of (i) fifty-two million one hundred twenty-five thousand two hundred ninety-three (52,125,293) new B Shares by PCV Nominees Limited, prenamed, and to accept payment in full for such new B Shares by a contribution in cash of fifty-two million one hundred twenty-five thousand two hundred ninety-three Euro (EUR 52,125,293.-) and (ii) twenty-six million four hundred thirty-five thousand eight hundred fourteen (26,435,814) new B Shares by The Northern Trust Company, with registered office at 50 South La Salle, Chicago, Illinois 60603, United States of America, registered with The Secretary of State of the State of Illinois under charter number 2016 ("Northern Trust") and to accept payment in full for such new B Shares by a contribution in cash of twenty-six million four hundred thirty-five thousand eight hundred fourteen Euro (EUR 26,435,814.-).

5 To amend article 6.1 of the Articles so as to reflect the resolutions to be adopted under items 2 to 4.

6 To suppress the nominal value of the Shares.

7 To reduce the share capital of the Company by an amount of two hundred sixty-one million seven hundred fifteen thousand five hundred forty-eight Euro and sixty Cent (EUR 261,715,548.60) so as to lower it from its increased amount of two hundred sixty-four million three hundred fifty-nine thousand one hundred forty Euro (EUR 264,359,140.-) to an amount of two million six hundred forty-three thousand five hundred ninety-one Euro and forty Cent (EUR 2,643,591.40) without cancellation of Shares and by allocating the amount of two hundred sixty-one million seven hundred fifteen thousand five hundred forty-eight Euro and sixty Cent (EUR 261,715,548.60) to a distributable reserve of the Company.

8 To reintroduce a nominal value of one Cent (EUR 0.01) per Share.

9 To amend articles 1, definitions of A Shares and B Shares, 6.1 and 6.4 of the Articles so as to reflect the resolutions to be adopted under items 6 to 8.

10 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been controlled by the proxies of the represented shareholders and the board of the meeting, has been signed by the board of the meeting and will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies given by the represented shareholders to the present meeting, after having been signed "ne varietur" by the parties and the acting notary, shall also remain attached to the present deed with which it will be registered.

(iv) That the whole issued share capital being represented at the present meeting and all the shareholders represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) That the present meeting, representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting of shareholders, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders RESOLVES to fully amend and restate the Articles which shall now read as follows:

Chapter I. - Definitions.

Art. 1. In addition to the other terms defined in other articles of these Articles, the following terms and words shall have the meaning, if and when written with capital letters:

A Shareholders

means any holders of A Shares and the term "A Shareholder" shall mean any of them

A Shares

means shares of class A of one Euro (EUR 1.-) each in the share capital of the Company and exclusively held by the General Partner(s) of the Company

Acceptance Date

has the meaning set forth in Article 8.4(b)

Accounting Standards

means the GAAP (generally accepted accounting principles) accounting standards agreed between the General Partner and the Auditors from time to time

AG Holdco

means Apax Guernsey (Holdco) Limited (company number 45854)

Allocation Notice

has the meaning set forth in Article 8.4(e)

Apax AG

means Apax Partners & Co Beteiligungsberatung AG

Apax Partners Operating Entities

means the LLP Group, the APHL Group, the APLP Group, and any Miscellaneous Companies (and "Apax Partners Operating Entities" shall mean all of them)

Apax Shareholder

means any party who is identified as such by the General Partner on the date that party becomes a Shareholder while and for so long it holds Shares

APEM

means Apax Partners Europe Managers Ltd (company number 04094238) whose registered office is at 33 Jermyn Street, London SW1Y 6DN

APEM Group

means Apax Partners Europe Managers Ltd and any of its subsidiary undertakings from time to time

APHL Group

means Apax Partners Holdings Ltd and any of its subsidiary undertakings from time to time

API

means Apax Partners, Inc.

APLP

means Apax Partners, L.P.

APLP Group

means APLP and any of its subsidiary undertakings from time to time (excluding for the avoidance of doubt any member of the LLP Group), API and any of their respective subsidiary undertakings from time to time

Articles

has the meaning set forth in Article 2.1 and "Article" means any of them

Associate

means:

(a) generally in respect of a person, any body corporate which in relation to the person concerned is a holding company or a subsidiary or a subsidiary of any such holding company or any undertaking which is a parent undertaking or subsidiary undertaking of the person concerned or of any such parent undertaking or, in the case of a limited partnership, any body corporate which is such a holding company, subsidiary or parent undertaking or a subsidiary or a subsidiary undertaking of such holding company or parent undertaking in relation to the limited partnership's general partner; and

(b) where the person concerned is a Future Fund Entity, any other Future Fund Entity

Auditors

means the auditors for the time being of the Company

B Shareholder

means any holders of B Shares and the term "B Shareholder" shall mean any one of them

B Shares

means shares of class B of one Euro (EUR 1.-) each in the share capital of the Company

body corporate

has the meaning given to that term under the Companies Act 2006 of England and Wales

Business Day

means a day, except a Saturday or Sunday, on which banks in London and Luxembourg are generally open for non-automated banking business

Chairperson

has the meaning set forth in Article 19.1

Company

means PCV Lux S.C.A.

Complying Option Scheme

means a scheme agreed between the Company and all of the Shareholders or the beneficial holders of Shares where a Shareholder is a nominee or a custodian

FFBG

means Future Fund Board of Guardians, whose registered office is at Level 44, 120 Collins Street, Melbourne, Victoria 3000, Australia

FF Custodian

means the Northern Trust Company

Fund

means any investment fund (in whatever form established), the assets of which are to be invested in more than one company or situation, which is or was formed, promoted, managed or advised (or the investment portfolio of which is managed) by any Apax Partners Operating Entity

Future Fund Entity

means each of the following:

a) FFBG;

b) an Associate (under paragraph (a) of the definition of Associate) of FFBG;

c) the trustee of a trust in which all or substantially all of the beneficial interests are held directly or indirectly by FFBG or an Associate (under paragraph (a) of the definition of Associate) of FFBG; and

d) any custodian of any of them provided there is no change in beneficial ownership

General Partner

means the general partner of the Company from time to time, the first General Partner being PCV Lux GP S.à r.l.

Group

means the Company and its subsidiaries and subsidiary undertakings from time to time and "Group Company" shall be interpreted accordingly

holding company

has the meaning given to that term under the Companies Act 2006 of England and Wales

Investment

means an investment, or investments, including but not limited to shares, debentures, loan stocks, commercial paper, and other debt securities whether subordinated, convertible, or otherwise, interests in limited partnerships and collective investment schemes, warrants, depository receipts, options, futures, contracts for differences, and other derivative arrangements, loans (whether secured or unsecured), certificates of deposit, money market instruments, currencies, broker's acceptances and trade acceptances, in each case of any person, corporation, government or entity whatsoever in which the Company may invest either directly, or indirectly through PCV Belge SCS, PCV Lux SICAR S.à.r.l. or a wholly owned subsidiary undertaking from time to time

Law

means the Luxembourg law of 10th August, 1915, on commercial companies, as amended from time to time

LLP

means Apax Partners LLP (limited liability partnership number OC303117)

LLP Executive Committee

means the executive committee of the LLP from time to time

LLP Group

means the LLP and any of its subsidiary undertakings from time to time

LLP Special Majority

means the holders of not less than seventy-five per cent (75%) of the class A units in the LLP as evidenced by a certificate of verification executed by two members of the LLP Executive Committee and notified to the General Partner by the LLP

Manager

means the investment manager in respect of the Group from time to time, the first such investment manager being APEM

Miscellaneous Companies

means APEM Group, Apax AG and any undertaking, not being a member of the LLP Group, the APHL Group or the APLP Group, which is controlled by some or all of the members of the LLP and which operates in connection with the activities of the LLP (including the collection of fee income generated by such activities) but not any entity established for the purpose of holding carried interest in any Fund on behalf of any member of the LLP or GT Advisers LLP, The Apax Foundation and any of its subsidiaries from time to time and the Company and any of its subsidiary undertakings from time to time

Net Asset Value

means the net asset value of the Company, as determined by the General Partner (acting reasonably and as advised by the Manager) by deducting the liabilities of the Company from the value of its assets in each case calculated (a) in accordance with the Accounting Standards and (b) by reference to the most recent unaudited quarterly valuation of the Company's net asset value, and subsequent events relating to the assets and liabilities of the Company (including, in relation to public securities, movements in quoted share prices)

New Issue

means an issue, allotment or grant (as the case may be) of New Securities by the Company after 23 April 2009

New Issue Entitlement

has the meaning set forth in Article 8.3

New Securities

means:

(a) options or warrants relating to any Shares or other securities in the Company, save for options or warrants issued under a Complying Option Scheme;

(b) B Shares or rights to subscribe for B Shares (save for any option or warrant referred to in (a) above or options or warrants issued under a Complying Option Scheme which, in either case the Company proposes to offer, issue, allot or grant (as the case may be) after 23 April 2009 at a Subscription Price per B Share below (and not equal to or above) the Net Asset Value attributable to all the B Shares divided by the total number of B Shares in issue, in each case as at the date of offer in respect of the issue, allotment or grant; or

(c) any other securities issued by the Company including any Shares other than A Shares or B Shares

Offer Notice

has the meaning set forth in Article 8.4

Ordinary Majority

the holders of more than fifty per cent (50%) of the issued Shares

parent undertaking

has the meaning given to that term under the Companies Act 2006 of England and Wales

PCV Belge SCS

means a Belgian limited partnership (registered number 0899.822.874)

PCV Lux SICAR S.à r.l.

a private limited liability company intended to be established in Luxembourg as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) as a subsidiary of the Company

PCV Portfolio

means all Investments, money, assets or borrowings from time to time held by or to the order of the Company and managed by the Manager as agreed with the Company (including the Company's Investment in PCV Belge SCS, PCV Lux SICAR S.à.r.l. and any other subsidiary undertaking of the Company)

Shareholder

means any holder of Shares registered in the register of Shareholders of the Company from time to time

Shareholders' Agreement

any agreement that might from time to time be entered into by the Company with all of the Shareholders (or, where a Shareholder is a nominee or a custodian and is not a party, the party that appointed that Shareholder as its nominee or custodian)

Shares

means the A Shares, B Shares and any other class of share in the capital of the Company and the term "Share" shall mean any one of such Shares as the context requires

Special Majority

means the holders of more than seventy-five per cent (75%) of the issued Shares

Subscription Price

means the amount paid up or credited as paid up on a Share, including the full amount of any premium at which such Share was issued whether or not such premium is subsequently applied for any purpose

subsidiary

has the meaning given to that term under the Companies Act 2006 of England and Wales

subsidiary undertaking

has the meaning given to that term under the Companies Act 2006 of England and Wales

Supervisory Board

has the meaning set forth in Article 17.1

Transfer of Shares

means for the purposes of Article 7.2, without limitation (and the terms "Transferred" or "Transferring" shall have the same meaning):

(a) any sale or other disposition including by way of mortgage, charge or other security interest of the whole or any part of the legal or beneficial interest in any Share;

(b) unless specifically agreed otherwise in these Articles, the grant of any option or other rights over the whole or any part of the legal or beneficial interest in any Share;

(c) any direction (by way of renunciation or otherwise) by a holder entitled to an allotment or transfer of Shares that a Share be allotted or issued or transferred to some person other than himself; and

(d) any sale or any other disposition of any legal or equitable interest in a Share (including any voting right attached to it or issue of a derivative interest in a Share), (i) whether or not by the relevant Shareholder, (ii) whether or not for consideration, (iii) whether or not effected by an instrument in writing and (iv) whether or not made voluntarily or by operation of law.

Chapter II. - Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 2. Form, Corporate name.

2.1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company in the form of a partnership limited by shares (*société en commandite par actions*) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pertaining to such an entity, and in particular the Law and by the present articles of association (the "Articles").

2.2. The Company will exist under the corporate name of PCV Lux S.C.A.

Art. 3. Registered office.

3.1. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

3.2. The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the General Partner.

3.3. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the General Partner.

3.4. In the event that in the view of the General Partner extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 4. Object.

4.1. The main corporate objects of the Company are (a) to directly or indirectly carry on the business of an investor and in particular but without limitation to identify, research, negotiate, make and monitor the progress of and sell, realise, exchange or distribute Investments and (b) the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

4.2. The Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the

providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form in respect of its own or any other group company's obligations and debts.

4.3. The Company may also enter into the following types of transaction:

- (a) transactions involving contingent liability investments;
- (b) investments in unregulated collective investment schemes;
- (c) transactions to borrow or raise monies or otherwise employ leverage from time to time without limit as to the amount or manner and time of repayment, issue, accept, endorse and execute promissory notes or other evidence of indebtedness and give security or collateral or secure the payment of any such borrowings and of the interest on them by mortgage, pledge, deposit, conveyance or assignment in trust of the whole or any part of the PCV Portfolio whether at the time owned or thereafter acquired by the Company;
- (d) stock lending transactions;
- (e) underwriting or sub-underwriting transactions whereby the Company will underwrite or sub-underwrite any issue or offer for sale of securities;
- (f) investments in securities of which the issue or offer for sale was underwritten, managed or arranged by the Manager or an Associate of the Manager during the preceding twelve (12) months; or
- (g) investments the prices of which may be the subject of stabilisation.

4.4. The objects of the Company as specified in the preceding paragraphs shall be construed in the widest sense as to include any activity, operation, transaction or purpose which is directly or indirectly related or conducive thereto it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity by the financial sector.

Art. 5. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter III. - Capital, Shares

Art. 6. Corporate Capital.

6.1. The issued capital of the Company is set at one hundred eighty-five million seven hundred ninety-eight thousand thirty-three Euro (EUR 185,798,033.-) divided into one thousand (1,000) A Shares, which shall be held by the General Partner and one hundred eighty-five million seven hundred ninety-seven thousand thirty-three (185,797,033) B Shares, which shall be held by the limited partner(s), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

6.2. A Shares may only be held by the General Partner(s) of the Company.

6.3. The rights and obligations attached to the Shares of each class, as defined in the Articles, shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles.

6.4. The authorized capital of the Company is set at one hundred million Euro (EUR 100,000,000.-) represented by one hundred million (100,000,000) B Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

6.5. Subject to the restrictions in Article 8. and, if any Shareholders' Agreement has been entered into, those of such Shareholders' Agreement, the General Partner is authorized and empowered to (i) realize any increase of the corporate capital within the limits of the authorized capital in one or several successive tranches, by the issuing of new B Shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue of the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription and paying up of the new B Shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the Shareholders in case of issue of B Shares against payment in cash.

6.6. This authorization is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the articles of incorporation of the Company in the Luxembourg Mémorial C and it may be amended or renewed by a resolution of the general meeting of Shareholders in accordance with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, the Law.

6.7. The General Partner may delegate to any duly authorized officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for B Shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the issued capital performed in the legally required form by the General Partner within the limits of the authorized capital, the present article is, as a consequence, to be amended to reflect this amendment. Such modification will be recorded in authentic form by the General Partner or by any person duly authorized by it for this purpose.

6.8. In addition to the corporate capital, there may be set up (i) a premium account into which any premium paid on any Share in addition to its par value is transferred and (ii) other reserve accounts. The amount of the premium and/or other reserve account(s) may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

6.9. The Company may make distributions to its Shareholders but where a Shareholders' Agreement has been entered into, such distributions must be in accordance with such Shareholders' Agreement.

Art. 7. Form and transfer of Shares.**7.1. Form**

7.1.1. The Shares will be in the form of registered shares.

7.1.2. With respect to the registered Shares, a Shareholders' register which may be examined by any Shareholder will be kept at the registered office of the Company. The register will contain the precise designation of each Shareholder and the indication of the number of Shares held, the share number, the indication of the payments made on the Shares as well as the transfers of Shares and the dates thereof.

7.1.3. Each Shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

7.1.4. Ownership of the registered Shares will result from the recordings in the Shareholders' register.

7.2. Transfer of Shares

Subject to any restrictions or requirements of any Shareholders' Agreement that may have been entered into (including any restriction or requirement that any person adhere to the terms of such Shareholders' Agreement in connection with the holding of Shares by the person to whom the Shares are to be transferred before such transfer is made), any transfer of Shares will be registered in the Company's Shareholders' register, in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg civil code and in accordance with the Articles. Furthermore, the Company may accept and enter into the Shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee each time in accordance with the Articles.

Art. 8. Increase and reduction of capital. Subject to applicable mandatory provisions of the Law, the following provisions shall apply to any change in the share capital of the Company:

8.1. Subject to the additional restrictions or requirements in Article 8.2 and, if any Shareholders' Agreement has been entered into, such Shareholders' Agreement (including any restriction or requirement that any person adhere to the terms of such Shareholders' Agreement in connection with the holding of securities by the person to whom the securities are to be offered, issued, allotted or granted before such offer, issue, allotment or grant is made), securities in the Company may be offered, issued, allotted or granted by the General Partner, having sought the advice of the LLP Executive Committee (acting by an LLP Special Majority), to the Shareholders or any other persons.

8.2. If the Company proposes to offer, issue, allot or grant New Securities to Apex Shareholders in accordance with Article 8.1., then in such circumstances the provisions of Articles 8.3. and 8.4. shall apply in respect of such New Securities.

8.3. In the circumstances set out in Article 8.2., no New Securities will be allotted, granted or issued to any person unless the Company has first offered those New Securities in accordance with and subject to the provisions of Article 8.4. to each of its B Shareholders and in respect of each such B Shareholders pro rata to its holding of B Shares expressed as a proportion of the total number of B Shares in issue immediately prior to the New Issue (its "New Issue Entitlement").

8.4. An offer of New Securities pursuant to Article 8.2. ("Offer Notice"):

- a) must be by notice in writing;
- b) will stipulate a period of not less than thirty (30) days and not exceeding thirty-seven (37) days within which it must be accepted or renounced, in whole or in part ("Acceptance Date");
- c) must be at the same subscription price and otherwise on the same terms for each offeree;
- d) may stipulate that any B Shareholder who wishes to subscribe for a number of New Securities in excess of its proportion to the part of the capital which such Shareholder is holding will in its acceptance state how many additional New Securities it requests to subscribe for and any New Securities not accepted by other Shareholders will be used to satisfy the requests for additional New Securities pro rata to each requesting B Shareholder's New Issue Entitlement;
- e) will provide that the Company within five (5) days after the Acceptance Date must give a notice in writing (the "Allocation Notice") to each Shareholder advising them of the number of New Securities they have been allocated;
- f) will require each Shareholder who has been allocated New Securities to, within ten (10) Business Days after the Company has given an Allocation Notice to that Shareholder, pay to the Company the subscription price for each New Security which is specified in the Allocation Notice; and
- g) will provide that, subject to payment of the subscription price for each New Security which is specified in an Allocation Notice being received by the Company, the Company must promptly issue the New Securities which are specified in the Allocation Notice.

8.5. Subject to the additional restrictions in Article 8.2., the Company's issued and/or authorized share capital may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders with the quorum and majority rules set by the Articles and in accordance with the Law for any amendment of the Articles.

8.6. In addition to the provisions of Articles 8.1. to 8.5., any issuance of further A Shares requires the unanimous consent of all B Shareholders.

8.7. The Company recognizes only one owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint a single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

Art. 9. Acquisition of own Shares.

9.1. The Company may acquire its own B Shares but, where a Shareholders' Agreement has been entered into, such redemption must be in accordance with such Shareholders' Agreement.

9.2. The acquisition and holding of its own B Shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Law, the Articles and where a Shareholders' Agreement has been entered into, such Shareholders' Agreement.

Chapter IV. - Management, Supervisory board**Art. 10. Management.**

10.1. The Company shall initially be managed by PCV Lux GP S.à r.l., in its capacity as initial general partner (associé gérant commandité) and holder of all the A Shares subject to:

- a) the Articles; and
- b) powers expressly reserved by the Law and the Articles to a general meeting of Shareholders, and each subsequent General Partner will be subject to the same limitations.

10.2. The other Shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 11. Powers of the General Partner.

11.1. The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's objects. All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders, to the Supervisory Board or to the Manager are in the competence of the General Partner.

11.2. Notwithstanding the generality of this Article, the General Partner shall also have full power and authority to do each of the following things on behalf of and, where appropriate, so as to bind the Company:

- a) to act and negotiate on behalf of the Company in respect of any investment management agreement or investment advisory agreement or anything similar in respect of the assets and investments of the Company;
- b) to execute any deed or document or do any other thing that the Manager may properly direct the Company and/ or the General Partner to execute or do pursuant to the Articles and an investment management agreement;
- c) to represent the Company in its dealings with the Manager;
- d) to select a replacement Manager in accordance with the terms of an investment management agreement and the Articles;
- e) to pay the fees in respect of the Manager in accordance with the terms of an investment management agreement;
- f) to issue Shares within the limit of the authorised share capital of the Company in accordance with the Articles;
- g) to set the annual budget on behalf of the Company, as advised by the Manager;
- h) to enter into contracts on behalf of the Company, as advised by the Manager; and
- i) to select a replacement Auditor on behalf of the Company, as advised by the Manager.

Art. 12. Liability of the General Partner and of the B Shareholders.

12.1. The General Partner shall be jointly and severally liable with the Company for all liabilities of the Company which cannot be met out of the Company's assets.

12.2. The B Shareholders shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than exercising their rights as Shareholders in general meetings of Shareholders or otherwise, and they shall only be liable for payment to the Company up to the value of each Share in the Company owned by them.

Art. 13. Delegation of Powers. The General Partner may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more officers, employees or other persons or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 14. Representation of the Company.

14.1. The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the General Partner, acting through one or more duly authorized signatories, such as designated by the General Partner at its sole discretion.

14.2. The Company will also be bound towards third parties by the single signature of each of the persons to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the General Partner, within the limits of such power.

Art. 15. Removal of the General Partner.

15.1. The General Partner shall not sell, assign, transfer, exchange, pledge, encumber or otherwise dispose of or transfer all or any part of its rights or obligations as a general partner of the Company, other than to an Associate (whereupon in the case of a sale, an assignment or transfer, such Associate shall become the General Partner in the place of the transferor and, in such circumstances, the General Partner shall be required to transfer all of its A Shares to such Associate as soon as reasonably practicable), or voluntarily withdraw as the general partner of the Company, without

the written approval of an Ordinary Majority. In the circumstances where the General Partner voluntarily withdraws with the written approval of an Ordinary Majority, the provisions of Articles 15.3. and 15.4. shall apply, mutatis mutandis, in respect of a replacement General Partner. The General Partner shall be and shall remain an entity owned and controlled by AG Holdco or an Apax Partners Operating Entity, unless the General Partner has been removed and replaced in accordance with Articles 15.2. to 15.4.

15.2. A Special Majority may, by a resolution at a general meeting of Shareholders (which the General Partner shall convene if so requested by a Special Majority), remove the General Partner as general partner of the Company.

15.3. In the event the General Partner is removed as general partner of the Company pursuant to Articles 15.2. or 16.:

a) the B Shareholders by way of a Special Majority shall elect a new General Partner by a resolution at a general meeting of the Shareholders convened within twenty-one (21) days, such resolution to be passed within sixty (60) days of the removal of the General Partner pursuant to Articles 15.2. or 16. and in such circumstances the General Partner that is removed pursuant to Articles 15.2. or 16. shall, as soon as reasonably practicable, transfer with full legal and beneficial title all A Shares held by it to the replacement General Partner; or

b) where a new General Partner is not elected pursuant to paragraph a) above, the General Partner that is removed pursuant to Articles 15.2. or 16. shall, as soon as reasonably practicable, transfer with full legal and beneficial title all A Shares held by it to an intermediate administrator(s) appointed by the Supervisory Board in accordance with Article 15.4.

15.4. For the period starting on the removal of the General Partner pursuant to Articles 15.2. or 16. and ending at the election of the new General Partner by a resolution at a general meeting of Shareholders, the Supervisory Board shall designate one or more administrators, who need not be Shareholders, until such time as the general meeting of Shareholders shall convene for purposes of appointing a new General Partner. The administrators' duties consist in performing urgent acts and acts of ordinary administration until such time as the general meeting of Shareholders shall convene. The administrators are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 16. Dissolution - Incapacity of the General Partner. In case of dissolution or legal incapacity of the General Partner or where for any other reason it is impossible for the General Partner to act, the Company will not be dissolved however the General Partner will be removed and will be replaced in accordance with Articles 15.3. to 15.4.

Art. 17. Supervisory Board.

17.1. The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be supervised by a supervisory board (the "Supervisory Board") composed of not less than three (3) members and not more than five (5) members, who need not be Shareholders.

17.2. The members of the Supervisory Board will be elected by the Shareholders, who will determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by a simple majority of the Shareholders.

17.3. If one or more members of the Supervisory Board are temporarily prevented from attending meetings of the said Supervisory Board, the remaining members may appoint a person chosen from within the Shareholders to provisionally replace them until they are able to resume their functions.

17.4. The remuneration of the members of the Supervisory Board shall be set by a majority approval of the Shareholders.

Art. 18. Powers of the Supervisory Board. The Supervisory Board shall be consulted by the General Partner on such matters as the General Partner may determine.

Art. 19. Meetings of the Supervisory Board.

19.1. The Supervisory Board will appoint from among its members a chairperson (the "Chairperson"). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Supervisory Board, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Supervisory Board.

19.2. The Supervisory Board will meet upon call by the Chairperson. A meeting of the Supervisory Board must be convened if any two (2) members so require.

19.3. The Chairperson will chair all meetings of the Supervisory Board, except that in his/her absence the Supervisory Board may appoint another member of the Supervisory Board as chairperson pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

19.4. Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least seven (7) calendar day's notice of Supervisory Board meetings shall be given in writing or by fax. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing or by fax of each member of the Supervisory Board. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

19.5. Every Supervisory Board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Supervisory Board may from time to time determine. Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing another member of the Supervisory Board as his/her proxy.

19.6. A quorum of the Supervisory Board shall be the presence or the representation by proxy of a majority of the members of the Supervisory Board holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Supervisory Board present or represented at such meeting.

19.7. One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus all persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

19.8. In case of necessity, a written decision, signed by all the members of the Supervisory Board, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Supervisory Board which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Supervisory Board.

Art. 20. Minutes of meetings of the Supervisory Board.

20.1. The minutes of any meeting of the Supervisory Board will be signed by the Chairperson of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

20.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairperson and by the secretary (if any) or by any two (2) members of the Supervisory Board.

Art. 21. Auditor(s).

21.1. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by the Law, entrusted to the Auditors.

21.2. The Auditors will be elected by the General Partner, save when required by the Law where they will be appointed by the Shareholders. The General Partner or the Shareholders, as the case may be, will determine the number of such Auditors, the period of their mandate which shall not exceed six (6) years, and they will hold office until their successor (s) are elected. At the end of their term as auditor, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Partner or the general meeting of Shareholders, as the case may be.

Art. 22. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or a member of the Supervisory Board or any officer of the General Partner or of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, the General Partner or a member of the Supervisory Board or an officer of the General Partner or of the Company who serves as a director, associate, member, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Chapter V. - General meeting of shareholders

Art. 23. Powers of the general meeting of Shareholders.

23.1. Any regularly constituted general meeting of Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders.

23.2. Subject to all the other powers reserved to the General Partner by the Law or the Articles and to any other restriction set out in these Articles and where a Shareholders' Agreement has been entered into, such Shareholders' Agreement, a validly constituted general meeting of Shareholders of the Company shall have the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

23.3. A validly constituted general meeting of Shareholders of the Company shall neither carry out nor ratify acts which involve the Company vis-à-vis third parties nor resolve to amend the Articles without the General Partner's consent. It shall neither dismiss the General Partner nor appoint another General Partner unless the General Partner consents thereto.

23.4. Subject to the restrictions set out in these Articles and where a Shareholders' Agreement has been entered into, such Shareholders' Agreement, a validly constituted general meeting of Shareholders of the Company may decide upon the distribution of dividends without the General Partner's consent.

Art. 24. Annual General Meeting.

24.1. The annual general meeting of Shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notices convening the meeting, on the first day of the month of June at 2.00 p.m.

24.2. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following bank business day.

Art. 25. Other General Meetings.

25.1. The General Partner or the Supervisory Board may convene other general meetings. Such meetings must be convened if Shareholders representing at least one tenth (1/10) of the Company's issued share capital so require. Such meetings shall be convened within 21 days as of such request.

25.2. General meetings of Shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the General Partner, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 26. Notice of General Meetings.

26.1. Shareholders will meet upon call by the General Partner or the Supervisory Board in compliance with the Law. The notice sent to the Shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

26.2. If all the Shareholders are present or represented at a general meeting of Shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 27. Attendance - Representation.

27.1. All Shareholders are entitled to attend and speak at all general meetings of Shareholders.

27.2. A Shareholder may act at any general meeting of Shareholders by appointing in writing or by fax as his/its proxy another person who need not be a Shareholder himself/itself. The General Partner may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of Shareholders.

27.3. Any company or other legal entity being a Shareholder may execute a form of proxy under the hand of a duly authorized officer, or may authorize in writing or by fax such person as he/it thinks fit to act as his/its representative at any general meeting of Shareholders, subject to the production of such evidence of authority as the General Partner may require.

27.4. The General Partner may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the General Partner at 3 days prior to the date set for the meeting.

27.5. The co-owners, the usufructuaries and bare-owners of Shares, the creditors and debtors of pledged Shares must appoint one sole person to represent them at the general meetings of Shareholders.

Art. 28. Proceedings.

28.1. The general meetings of Shareholders shall be chaired by the General Partner or by a person designated by the General Partner.

28.2. The chairperson of the general meeting shall appoint a secretary.

28.3. The general meeting of Shareholders shall elect one scrutineer to be chosen from the Shareholders present or represented.

28.4. They together form the board (bureau) of the general meeting of Shareholders.

Art. 29. Adjournment.

29.1. The General Partner may forthwith adjourn any general meeting by four (4) weeks. It must adjourn it if so required by Shareholders representing at least one fifth (1/5) of the Company's issued capital.

29.2. Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

29.3. The adjourned general meeting has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 30. Vote.

30.1. An attendance list indicating the name of the Shareholders and the number of Shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxies prior to the opening of the proceedings.

30.2. The general meeting of Shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

30.3. Each Share entitles to one vote.

30.4. Subject to the requirements set out in a Shareholders' Agreement (if any), at any general meeting other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of Shares represented, by a simple majority of votes cast and in accordance with these Articles.

Art. 31. Extraordinary General Meetings.

Subject to the requirements set out in a Shareholders' Agreement (if any), at any extraordinary general meeting convened in accordance with the Law for amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, the quorum shall be at least one half (1/2) of all the Shares issued save as otherwise provided for by the Articles. If the said quorum is not present, a second meeting may be convened in accordance with the Law at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed amendment to be adopted, and save as otherwise provided by the Law, the Articles or where a Shareholders' Agreement has been entered into, such Shareholders' Agreement, a two-third (2/3) majority of the votes of the Shareholders present or represented is required at any such general meeting of Shareholders.

Art. 32. Minutes.

32.1. The minutes of the general meeting of Shareholders shall be signed by the chairperson of the meeting, the secretary and the scrutineer.

32.2. Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the General Partner and by any member of the Supervisory Board.

Chapter VI. - Financial Year, Distribution of earnings

Art. 33. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January in each year and ends on the last day of December.

Art. 34. Approval of financial statements. At every annual general meeting in each year, the General Partner shall present to the meeting the financial statements in respect of the preceding financial year for approval and the meeting shall consider and, if thought fit, approve the financial statements.

Art. 35. Appropriation of Profits.

35.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

35.2. Subject to the requirements of a Shareholders' Agreement (if any), the general meeting of Shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision account, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the Shareholders as dividend.

Chapter VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 36. Dissolution, Liquidation.

36.1. Subject to the consent of the General Partner, the Company may be dissolved by a decision of the general meeting of Shareholders voting with the same quorum and majority requirements as for the amendments of the Articles, unless otherwise provided by the Law, the Articles or where a Shareholders' Agreement has been entered into, such Shareholders' Agreement.

36.2. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of Shareholders who will determine their powers and their compensation.

36.3. After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the Shareholders pro rata to the number of the Shares held by them.

Chapter VIII. - Miscellaneous

Art. 37. Applicable Law. All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law.

Art. 38. Amendments to the Articles. Subject to the requirements of a Shareholders' Agreement (if any), the Articles may be amended by a general meeting of Shareholders.

Art. 39. Shareholders' Agreement. These Articles are subject to the terms of any Shareholders' Agreement that may have been entered into.

Second resolution

The general meeting of shareholders RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of seventy-eight million five hundred sixty-one thousand one hundred seven Euro (EUR 78,561,107.-) so as to raise it from its current amount of one hundred eighty-five million seven hundred ninety-eight thousand thirty-three Euro (EUR 185,798,033.-) to an amount of two hundred sixty-four million three hundred fifty-nine thousand one hundred forty Euro (EUR 264,359,140.-), by the issue of seventy-eight million five hundred sixty-one thousand one hundred seven (78,561,107) new B Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the shareholders resolving on the proposed share capital increase.

Third resolution

The general meeting of shareholders RESOLVES to acknowledge (i) the full waiver of PCV Lux GP, prenamed, and (ii) the partial waiver of PCV Nominees Limited, prenamed, of their preferential right of subscription relating to the above-mentioned share capital increase of the Company.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders RESOLVES to accept the subscription of (i) fifty-two million one hundred twenty-five thousand two hundred ninety-three (52,125,293) new B Shares by PCV Nominees Limited, prenamed, and to accept payment in full for such new B Shares by a contribution in cash of fifty-two million one hundred twenty-five thousand two hundred ninety-three Euro (EUR 52,125,293.-) and (ii) twenty-six million four hundred thirty-five thousand eight hundred fourteen (26,435,814) new B Shares by Northern Trust, prenamed, and to accept payment in full for such new

B Shares by a contribution in cash of twenty-six million four hundred thirty-five thousand eight hundred fourteen Euro (EUR 26,435,814.-).

Subscription - Payment

I - There now appears Ms. Isabelle Lentz, attorney-at-law, residing in Luxembourg, acting in her capacity as duly authorized attorney in fact of PCV Nominees Limited, prenamed, by virtue of a power of attorney dated 20 April 2009 initialled "ne varietur" by the appearing party and that will also remain annexed to the present deed.

The person appearing declares to subscribe in the name and on behalf of PCV Nominees Limited, prenamed, to fifty-two million one hundred twenty-five thousand two hundred ninety-three (52,125,293) new B Shares and to make payment in full for each such new B Share thus subscribed by a contribution in cash of a total amount of fifty-two million one hundred twenty-five thousand two hundred ninety-three Euro (EUR 52,125,293.-).

The person appearing declares that such newly issued fifty-two million one hundred twenty-five thousand two hundred ninety-three (52,125,293) B Shares to PCV Nominees Limited, prenamed, have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of fifty-two million one hundred twenty-five thousand two hundred ninety-three Euro (EUR 52,125,293.-), proof of which is given to the undersigned notary.

II - There now appears Mr. Alexandre Gobert, lawyer, residing in Luxembourg, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Northern Trust, prenamed, by virtue of a power of attorney dated 20 April 2009 initialled "ne varietur" by the appearing party and that will also remain annexed to the present deed.

The person appearing declares to subscribe in the name and on behalf of Northern Trust, prenamed, to twenty-six million four hundred thirty-five thousand eight hundred fourteen (26,435,814) new B Shares and to make payment in full for each such new B Share thus subscribed by a contribution in cash of a total amount of twenty-six million four hundred thirty-five thousand eight hundred fourteen Euro (EUR 26,435,814.-).

The person appearing declares that the newly issued twenty-six million four hundred thirty-five thousand eight hundred fourteen (26,435,814) B Shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of twenty-six million four hundred thirty-five thousand eight hundred fourteen Euro (EUR 26,435,814.-), proof of which is given to the undersigned notary.

Thereupon the general meeting of shareholders resolves to accept the said subscriptions and payment by the subscribers and to allot the seventy-eight million five hundred sixty-one thousand one hundred seven (78,561,107) new issued B Shares to PCV Nominees Limited and Northern Trust as stated above.

Fifth resolution

As a result of the above resolved share capital increase, the general meeting of shareholders RESOLVES to amend article 6.1 of the Articles, which shall have the following wording:

"6.1. The issued capital of the Company is set at two hundred sixty-four million three hundred fifty-nine thousand one hundred forty Euro (EUR 264,359,140.-) divided into one thousand (1,000) A Shares, which shall be held by the General Partner and two hundred sixty-four million three hundred fifty-eight thousand one hundred forty (264,358,140) B Shares, which shall be held by the limited partner(s), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up."

Sixth resolution

The general meeting of shareholders RESOLVES to suppress the nominal value of the Shares.

Seventh resolution

The general meeting of shareholders RESOLVES to reduce the share capital of the Company by an amount of two hundred sixty-one million seven hundred fifteen thousand five hundred forty-eight Euro and sixty-Cent (EUR 261,715,548.60) so as to lower it from its increased amount of two hundred sixty-four million three hundred fifty-nine thousand one hundred forty Euro (EUR 264,359,140.-) to an amount of two million six hundred forty-three thousand five hundred ninety-one Euro and forty Cent (EUR 2,643,591.40) without cancellation of Shares and by allocating the amount of two hundred sixty-one million seven hundred fifteen thousand five hundred forty-eight Euro and sixty Cent (EUR 261,715,548.60) to a distributable reserve of the Company.

Eighth resolution

The general meeting of shareholders RESOLVES to reintroduce a nominal value of one Cent (EUR 0.01) per Share.

Ninth resolution

As a result of the above resolutions, the general meeting of shareholders RESOLVES to amend articles 1, definition of A Shares and B Shares, 6.1 and 6.4 of the Articles, which shall have the following wording:

" **Art. 1st** . A Shares means shares of class A of one Cent (EUR 0.01) each in the share capital of the Company and exclusively held by the General Partner(s) of the Company.

B Shares means shares of class B of one Cent (EUR 0.01) each in the share capital of the Company.

6.1. The issued capital of the Company is set at two million six hundred forty-three thousand five hundred ninety-one Euro and forty Cent (EUR 2,643,591.40) divided into one thousand (1,000) A Shares, which shall be held by the General Partner and two hundred sixty-four million three hundred fifty-eight thousand one hundred forty (264,358,140) B Shares, which shall be held by the limited partner(s), with a nominal value of one Cent (EUR 0.01.-) each, all of which are fully paid up.

6.4. The authorized capital of the Company is set at one hundred million Euro (EUR 100,000,000.-) represented by ten billion (10,000,000,000) B Shares, with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at nine thousand seven hundred euro (EUR 9,700.-).

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in article 26 of the law on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-troisième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de PCV Lux S.C.A., une société en commandite par actions régie par les lois du Luxembourg, avec son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 141.175 (la "Société"), constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 8 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2273 du 17 septembre 2008. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés (i) par acte du notaire instrumentant en date du 26 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 78 du 14 janvier 2009, en particulier le capital social de la Société a été augmenté de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) à cent quatre-vingt-cinq millions sept cent quatre-vingt-dix-huit mille trente-trois euros (EUR 185.798.033,-) et (ii) par acte du notaire instrumentant en date du 5 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 123 du 20 janvier 2009, en particulier l'objet social de la Société a été modifié.

L'assemblée est ouverte à 12.00 heures sous la présidence d'Isabelle Lentz, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire M. Alexandre Gobert, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Laurent Thailly, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification et refonte complète des Statuts dans la forme telle qu'annexée aux procurations attachées au présent acte.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de soixante-dix-huit millions cinq cent soixante-et-un mille cent sept euros (EUR 78.561.107,-) de manière à le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-cinq millions sept cent quatre-vingt-dix-huit mille trente-trois euros (EUR 185.798.033,-) à un montant de deux cent soixante-quatre millions trois cent cinquante-neuf mille cent quarante euros (EUR 264.359.140,-), par l'émission de soixante-dix-huit millions cinq cent soixante-et-un mille cent sept (78.561.107) nouvelles Actions de Catégorie B ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux dividendes à partir du jour de la décision des actionnaires décidant de l'augmentation de capital social proposée.

3. Reconnaissance de (i) la renonciation complète de PCV Lux GP, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 141.035 ("PCV Lux GP") et (ii) la renonciation partielle de PCV Nominees Limited, une société à responsabilité limitée, régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles et avec son siège social au 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN Londres, Royaume-Uni ("PCV Nominees Limited"), à leur droit de souscription préférentiel lié à l'augmentation susmentionnée du capital social de la Société.

4. Acceptation de la souscription de (i) cinquante-deux millions cent vingt-cinq mille deux cent quatre-vingt-treize (52.125.293) nouvelles Actions de Catégorie B par PCV Nominees Limited, prénommée, et acceptation du paiement intégral de ces nouvelles Actions de Catégorie B par un apport en numéraire de cinquante-deux millions cent vingt-cinq mille deux cent quatre-vingt-treize euros (EUR 52.125.293,-) et (ii) vingt-six millions quatre cent trente-cinq mille huit cent quatorze (26.435.814) nouvelles Actions de Catégorie B par The Northern Trust Company, ayant son siège social au 50 South La Salle, Chicago, Illinois 60603, Etats-Unis, enregistré auprès du Secrétaire de l'Etat de l'Illinois sous le numéro des statuts 2016 ("Northern Trust") et acceptation du paiement intégral de ces nouvelles Actions de Catégorie B par un apport en numéraire de vingt-six millions quatre cent trente-cinq mille huit cent quatorze euros (EUR 26.435.814,-).

5. Modification de l'article 6.1 des Statuts afin de refléter les résolutions à adopter sous les points 2 à 4.

6. Suppression de la valeur nominale des Actions.

7. Réduction du capital social de la Société d'un montant de deux cent soixante et un millions sept cent quinze mille cinq cent quarante-huit euros et soixante centimes (EUR 261.715.548,60) de manière à le diminuer de son montant augmenté de deux cent soixante-quatre millions trois cent cinquante-neuf mille cent quarante euros (EUR 264.359.140,-) à un montant de deux millions six cent quarante-trois mille cinq cent quatre-vingt-onze euros et quarante centimes (EUR 2.643.591,40) sans annulation d'Actions et en allouant le montant de deux cent soixante et un millions sept cent quinze mille cinq cent quarante-huit euros et soixante centimes (EUR 261.715.548,60) à une réserve distribuable de la Société.

8. Réintroduction d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) par Action.

9. Modification des articles 1, définitions d'Actions de Catégorie A et Actions de Catégorie B, 6.1 et 6.4 des Statuts afin de refléter les résolutions à adopter sous les points 6 à 8.

10. Divers.

(ii) que les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été contrôlée par les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, a été signée par les membres du bureau de l'assemblée et restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) que les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

(iv) que l'intégralité du capital social émis étant représentée à la présente assemblée et les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

(v) que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires DECIDE de modifier et refondre complètement les Statuts qui auront désormais la teneur suivante:

Chapitre I. - Définitions

Art. 1^{er}. En plus des autres termes définis dans d'autres Articles de ces Statuts, les termes et mots suivants auront les significations suivantes quand ils seront écrits en majuscules:

Actionnaire

signifie le détenteur d'Actions enregistré dans le registre des Actionnaires de la Société au fil du temps

Actionnaire Apax

signifie toute partie qui est identifiée en tant que telle par l'Associé Gérant Commandité à la date à laquelle cette partie devient Actionnaire pendant et aussi longtemps qu'elle détient des Actions

Actionnaires de Catégorie A

signifie les détenteurs des Actions de Catégorie A et l'expression "Actionnaire de Catégorie A" signifie n'importe lequel d'entre eux

Actionnaires de Catégorie B

signifie les détenteurs des Actions de Catégorie B et l'expression "Actionnaire de Catégorie B" signifie n'importe lequel d'entre eux

Actions

signifie toutes les Actions de Catégorie A, Actions de Catégorie B ou toute autre catégorie d'actions dans le capital social de la Société et le terme "Action" signifie chacune de ces Actions tel que requis par le contexte

Actions de Catégorie A

signifie les actions de catégorie A de un euro (EUR 1,-) chacune dans le capital social de la Société et exclusivement détenues par le ou les Associé(s) Gérant(s) Commandité(s) de la Société

Actions de Catégorie B

signifie les actions de catégorie B de un euro (EUR 1,-) chacune dans le capital social de la Société

AG Holdco

signifie Apax Guernsey (Holdco) Limited (numéro de sociétés 45854)

Apax AG

signifie Apax Partners & Co Beteiligungsberatung AG

APEM

signifie Apax Partners Europe Managers Ltd (numéro de société 04094238) qui a son siège social au 33 Jermyn Street, Londres SW1Y 6DN

API

signifie Apax Partners, Inc.

APLP

signifie Apax Partners, L.P.

Associé Gérant Commandité

signifie l'associé gérant commandité de la Société au fil du temps, le premier Associé Gérant Commandité étant PCV Lux GP S.à r.l.

body corporate

a la signification donnée à ce terme dans la Loi des Sociétés 2006 d'Angleterre et du Pays de Galles

Comité Exécutif LLP

signifie le comité exécutif de LLP au fil du temps

Commissaires aux Comptes

signifie les commissaires aux comptes de la Société pour le moment

Conseil de Surveillance

a la signification donnée dans l'Article 17.1

Date d'Acceptation

a la signification donnée dans l'Article 8.4(b)

Droit à la Nouvelle Emission

a la signification donnée dans l'Article 8.3

Entreprise Affiliée

signifie:

a) généralement concernant une personne, un body corporate qui en relation avec la personne concernée est une société holding ou une filiale ou une filiale d'une telle société holding ou une entreprise qui est une entreprise mère ou entreprise filiale de la personne concernée ou d'une telle entreprise mère ou, en cas d'une société en commandite, un body corporate qui est une telle société holding, filiale ou entreprise mère ou une filiale ou entreprise filiale d'une telle société holding ou entreprise mère en relation avec l'associé gérant commandité de la société en commandite; et

b) si la personne concernée est une Entreprise Future Fund, n'importe laquelle des autres Entreprise Future Fund

Entreprise Future Fund

signifie chacune des entités suivantes:

a) FFBG;

b) Une Entreprise Affiliée (selon le paragraphe (a) de la définition d'Entreprise Affiliée) de FFBG

c) L'agent fiduciaire d'un trust dans lequel la totalité ou presque des participations économiques sont directement ou indirectement détenues par FFBG ou une Entreprise Affiliée (selon le paragraphe (a) de la définition d'Entreprise Affiliée) de FFBG; et

d) Un administrateur de n'importe laquelle d'entre elles à condition qu'il n'y ait pas de changement dans la détention économique

Entreprises Diverses

signifie le Groupe APEM, Apax AG et chaque entreprise n'étant pas un membre du Groupe LLP, le Groupe APHL ou le Groupe APLP, qui est contrôlé par quelques ou tous les membres de la LLP et qui agit en relation avec les activités de la LLP (comprenant la collecte des revenus de frais créés par de telles activités) mais non pas une entreprise établie dans le but de détenir des participations dans un Fonds pour un membre de la LLP ou GT Advisers LLP, The Apax Foundation et n'importe laquelle de ses filiales au fil du temps et la Société et n'importe laquelle de ses entreprises filiales au fil du temps

Entreprises Opérationnelles Apax Partners

signifie le Groupe LLP, le Groupe APHL, le Groupe APLP et toutes Entreprises Diverses (et "Entreprises Opérationnelle Apax Partners" signifie toutes ces entreprises

FF Custodian

signifie la Northern Trust Company

FFBG

signifie Future Fund Board of Guardians, ayant son siège social au Level 44, 120 Collins Street, Melbourne, Victoria 3000, Australie

Fonds

signifie chaque fonds d'investissement (établi sous quelque forme que ce soit), dont les actifs seront investis dans plus d'une société ou situation, qui est ou a été formée, promue, gérée ou conseillée (ou dont le portefeuille d'investissement est géré) par une Entreprise Opérationnelle Apax Partners

Groupe

signifie la Société et ses filiales et entreprises filiales au fil du temps et "Entreprise du Groupe" est à interpréter en conséquence

Groupe APEM

signifie Apax Partners Europe Managers Ltd et chacune de ses entreprises filiales au fil du temps

Groupe APHL

signifie Apax Partners Holdings Ltd et chacune de ses entreprises filiales au fil du temps

Groupe APLP

signifie APLP et chacune de ses entreprises filiales au fil du temps (sauf, pour éviter tout doute, un membre du Groupe LLP), API et chacune de leurs entreprises filiales respectives au fil du temps

Groupe LLP

signifie la LLP et chacune de ses entreprises filiales au fil du temps

société holding

a la signification donnée à ce terme dans la Loi des Sociétés 2006 d'Angleterre et du Pays de Galles

Investissement

signifie un investissement, ou des investissements, comprenant mais ne se limitant pas à des actions, obligations, prêts, créances monétaires et autres instruments de dettes, subordonnés, convertibles ou autre, participations dans des sociétés en commandites et plans d'investissements collectifs, warrants, dépôts, options, contrats à terme, contrats de différence, et tout autre arrangement dérivatif, prêts (garanti ou non), certificats de dépôt, instruments de marché monétaire, devises, acceptations de courtier et acceptations de créance, dans chaque cas d'une personne, société commerciale, d'un gouvernement ou d'une entreprise de quelque sorte que ce soit dans laquelle la Société peut investir, soit directement soit indirectement par PCV Belge SCS, PCV Lux SICAR S.à r.l. ou une entreprise filiale détenue intégralement au fil du temps

Jour Ouvrable

signifie un jour autre que samedi ou dimanche, pendant lequel les banques sont généralement ouvertes pour des transactions bancaires non automatisées

LLP

signifie Apax Partners LLP (numéro de société OC303117)

Loi

signifie la loi Luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée au fil du temps

Majorité Simple

les détenteurs de plus de cinquante pourcent (50%) des Actions émises

Majorité Spéciale

signifie les détenteurs de plus de soixante-quinze pourcent (75%) des Actions émises

Majorité Spéciale LLP

signifie les détenteurs de pas moins de soixante-quinze pourcent (75%) des parts de classe A dans la LLP tel que prouvé par un certificat de vérification exécuté par deux membres du Comité d'Exécutif LLP et notifié à l'Associé Gérant Commandité par la LLP

Manager

signifie le manager d'investissement du Groupe au fil du temps, le premier manager d'investissement étant APEM

Notification d'Allocation

a la signification donnée dans l'Article 8.4(e)

Notification d'Offre

a la signification donnée dans l'Article 8.4

Nouveaux Titres

signifie:

a) des options ou warrants liées à des Actions ou autres titres dans la Société, sauf des options ou warrants selon un Plan d'Option Conformé;

b) des Actions de Catégorie B ou des droits de souscrire à des Actions de Catégorie B (sauf une option ou un warrant visé dans (a) ci-dessus ou des options ou warrants émis dans le cadre d'un Plan d'Option Conformé que la Société propose d'offrir, d'émettre, d'allouer ou d'accorder (selon le cas) après le 23 avril 2009 à un Prix de Souscription par Action de Catégorie B inférieur (et non pas égal ou supérieur) à la Valeur Nette de l'Actif attribuable à toutes les Actions de Catégorie B divisées par le nombre total de toutes les Actions de Catégorie B émises, dans chaque cas à la date de l'offre concernant l'émission, l'allocation ou la concession; ou

c) tout autre titre émis par la Société, incluant toutes Actions autres que des Actions de Catégorie A ou des Actions de Catégorie B

Nouvelle Emission

signifie une émission, allocation ou concession (selon le cas) de Nouveaux Titres par la Société après le 23 avril 2009

Pacte d'Actionnaires
un contrat qui pourrait être conclu au fil du temps entre la Société et tous les Actionnaires (ou, si un Actionnaire est un intermédiaire ou administrateur et n'est pas une partie, la partie qui a nommé cet Actionnaire comme son intermédiaire ou administrateur)

entreprise mère

a la signification donnée à ce terme dans la Loi des Sociétés 2006 d'Angleterre et du Pays de Galles

PCV Belge SCS

signifie une société en commandite Belge (numéro d'enregistrement 0899.822.874)

PCV Lux SICAR S.à r.l.

une société à responsabilité limitée devant être constituée au Luxembourg sous la forme d'une société d'investissement en capital à risque (SICAR) en tant que filiale de la Société

Plan d'Option Conformé

signifie un plan d'option conforme entre la Société et tous les Actionnaires ou le bénéficiaire des Actions si l'Actionnaire est un intermédiaire ou un administrateur

Portefeuille PCV

signifie tous les Investissements, l'argent, l'actif ou les emprunts au fil du temps détenus par ou pour le compte de la Société et gérés par le Manager tel qu'accepté avec la Société (comprenant l'Investissement de la Société dans PCV Belge SCS, PCV Lux SICAR S.à r.l. et toute autre entreprise filiale de la Société)

Président

a la signification donnée dans l'Article 19.1

Prix de Souscription

signifie la somme payée ou créditée comme payée pour une Action, comprenant la somme totale d'une prime pour laquelle une telle Action a été émise que cette prime soit utilisée ultérieurement dans quelque but que ce soit

Société

signifie PCV Lux S.C.A.

Standards Comptables

signifie les standards comptables GAAP (generally accepted accounting principles) convenus entre l'Associé Gérant Commandité et les Commissaires aux Comptes au fil du temps

Statuts

a la signification donnée dans l'Article 2.1 et "Article" signifie n'importe lequel d'entre eux

filiale

a la signification donnée à ce terme dans la Loi des Sociétés 2006 d'Angleterre et du Pays de Galles

entreprise filiale

a la signification donnée à ce terme dans la Loi des Sociétés 2006 d'Angleterre et du Pays de Galles

Transfert d'Actions

signifie, pour les fins de l'Article 7.2, sans restriction (et les termes "Transférés" ou "Transférant" ont la même signification):

(a) toute vente ou autre cession y compris par voie d'hypothèque, gage ou autre sûreté de la totalité ou une partie de la propriété légale ou bénéficiaire d'une Action;

(b) sauf autrement consenti d'une manière spécifique dans ces Statuts, la concession d'une option ou d'autres droits sur la totalité ou une partie de la propriété légale ou bénéficiaire d'une Action;

(c) toute instruction (par voie de renonciation ou non) d'un détenteur autorisé d'allouer ou de transférer des Actions qu'une Action soit allouée ou émise ou transférée à une personne autre que lui-même; et

(d) toute vente ou autre cession d'une participation légale ou équitable dans une Action (comprenant tout droit de vote y attaché ou émission d'une participation dans une Action), (i) que ce soit par l'Actionnaire concerné, (ii) que ce soit moyennant paiement, (iii) que ce soit par écrit et (iv) que ce soit volontairement ou par l'effet d'un mécanisme légal.

Valeur Nette de l'Actif

signifie la valeur nette de l'actif de la Société, telle que déterminée par l'Associé Gérant Commandité (agissant raisonnablement et tel que conseillé par le Manager) en déduisant les dettes de la Société de la valeur de son actif, dans chaque cas calculé (a) conformément aux Standards Comptables et (b) par référence à la plus récente évaluation trimestrielle non auditée de l'actif net de la Société et aux événements subséquents concernant l'actif et les dettes de la Société (comprenant, en relation avec des participations publiques, des changements dans le prix des actions cotées)

Chapitre II. - Forme, Dénomination sociale, Siège social, Objet, Durée

Art. 2. Forme, Dénomination Sociale.

2.1 Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous la forme d'une société en commandite par actions qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg y relatives et en particulier par la Loi et par les présents statuts (les "Statuts").

2.2. La Société existera sous la dénomination sociale PCV Lux S.C.A.

Art. 3. Siège social.

3.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

3.2. Il peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision de l'Associé Gérant Commandité.

3.3. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, par une décision de l'Associé Gérant Commandité.

3.4. Au cas où l'Associé Gérant Commandité estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 4. Objet.

4.1 Les objets sociaux principaux de la Société sont (a) d'effectuer directement ou indirectement les activités d'un investisseur et en particulier, mais sans restriction, d'identifier, rechercher, négocier, effectuer et surveiller le progrès d'Investissements et vendre, céder, échanger ou distribuer des Investissements et (b) l'acquisition et la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, ainsi que la gestion, le développement et la mise en valeur de ces participations.

4.2 La Société peut accorder toute assistance financière aux entreprises dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment l'octroi de prêts et de garanties ou de sûretés sous quelque forme que ce soit, en garantie de ses propres obligations et dettes ou celles de toute autre société du groupe.

4.3 La Société peut également conclure les transactions suivantes:

(a) des transactions comprenant des investissements avec dette éventuelle;

(b) des investissements dans des projets d'investissement collectif non régulés;

(c) des transactions pour emprunter ou collecter de l'argent ou sinon bénéficier autrement d'un effet de levier au fil du temps sans restriction concernant le montant ou la manière et le moment du remboursement, émettre, accepter, endosser et exécuter des titres de créance ou autre preuve d'endettement et donner des titres ou des sûretés ou garantir le paiement d'un de ces emprunts et de leurs intérêts par hypothèque, gage, dépôt, cession ou transfert en fiducie de tout ou une partie du Portefeuille PCV qu'il soit détenu à ce moment ou acquit ultérieurement par la Société;

(d) des transactions d'emprunt d'actions;

(e) des transactions de garantie d'émission ou de sous-garantie d'émission selon lesquelles la Société garantira ou sous-garantira une émission ou une offre de vente de titres;

(f) des investissements dans des titres dont l'émission ou l'offre de vente a été couverte, gérée ou arrangée par le Manager ou une Entreprise Affiliée du Manager pendant les douze (12) mois précédents; ou

(g) des investissements dont les prix pourront être soumis à stabilisation.

4.4 Les objets de la Société comme spécifiés aux paragraphes précédents doivent être considérés dans le sens le plus large de façon à inclure toute activité, opération, transaction ou objectif en relation directe ou indirecte avec ceux-ci ou

qui leur serait favorable, étant entendu que la Société ne conclura pas de transaction qui ferait qu'elle serait engagée dans des activités qui seraient considérées comme des activités réglementées du secteur financier.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre III. - Capital, Actions

Art. 6. Capital social.

6.1. Le capital émis de la Société est fixé à cent quatre-vingt-cinq millions sept cent quatre-vingt-dix-huit mille trente-trois euros (EUR 185.798.033,-) divisé en mille (1.000) Actions de Catégorie A, qui doivent être détenues par l'Associé Gérant Commandité, et cent quatre-vingt-cinq millions sept cent quatre-vingt-dix-sept mille trente-trois (185.797.033) Actions de Catégorie B, qui doivent être détenues par l'/les actionnaire(s) commanditaire(s), chaque action ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) et étant entièrement libérée.

6.2. Les Actions de Catégorie A peuvent seulement être détenues par l'/les Associé(s) Gérant(s) Commandité(s) de la Société.

6.3. Les droits et obligations inhérents aux Actions de chaque catégorie, tels que définis dans les Statuts, sont identiques sauf stipulation contraire dans les Statuts.

6.4. Le capital autorisé de la Société est fixé à cent millions d'euros (EUR 100.000.000,-), représenté par cent millions (100.000.000) d'Actions de Catégorie B, chaque Action ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-).

6.5. Sous réserve des restrictions de l'Article 8 et, au cas où un Pacte d'Actionnaires a été conclu, celles d'un tel Pacte d'Actionnaires, l'Associé Gérant Commandité est autorisé et est en charge de (i) réaliser chaque augmentation de capital social dans les limites du capital social autorisé en une seule fois ou par tranches successives par émission d'Actions de Catégorie B nouvelles, avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces ou d'apports en nature, par conversion de créances ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des Actions de Catégorie B nouvelles et (iii) supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des Actionnaires dans le cas d'émission d'Actions de Catégorie B contre apports en espèces.

6.6. Cette autorisation est valable pour une durée de 5 (cinq) ans à compter de la date de la publication de l'acte de constitution de la Société dans le Mémorial C du Luxembourg et peut être modifiée ou renouvelée par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée conformément aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, la Loi.

6.7. L'Associé Gérant Commandité peut déléguer à tout fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, l'obligation de recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des Actions de Catégorie B représentant tout ou partie de ces montants augmentés de capital. Chaque fois que l'Associé Gérant Commandité aura procédé à une augmentation du capital émise dans les formes légales et dans les limites du capital autorisé, le présent article devra, en conséquence, être adapté à la modification intervenue. Une telle modification sera consignée dans un acte notarié par l'Associé Gérant Commandité ou toute personne dûment autorisée pour ces fins.

6.8. En plus du capital social, il peut être établi (i) un compte de prime d'émission auquel toutes les primes d'émission payées sur toute Action en plus de la valeur nominale seront transférées et (ii) d'autres comptes de réserves. L'avoir de ce compte de primes d'émission et/ou autre(s) compte(s) de réserves peut être utilisé pour effectuer le paiement de toute Action que la Société pourrait racheter à ses Actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

6.9. La Société peut faire des distributions à ses Actionnaires, mais si un Pacte d'Actionnaires a été conclu, ces distributions doivent être conformes à un tel Pacte d'Actionnaires.

Art. 7. Forme et transfert des Actions.

7.1. Forme

7.1.1. Les Actions seront nominatives.

7.1.2. Pour ce qui est des Actions nominatives, un registre des Actionnaires dont tout Actionnaire pourra prendre connaissance sera tenu au siège social de la Société. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque Actionnaire et l'indication du nombre de ses Actions, le numéro de l'Action, l'indication des paiements effectués sur ses Actions ainsi que les transferts des Actions avec leurs dates.

7.1.3. Chaque Actionnaire notifiera à la Société par lettre recommandée son adresse et tout changement de celle-ci. La Société sera en droit de se fier à la dernière adresse ainsi communiquée.

7.1.4. La propriété des Actions nominatives résultera de l'inscription dans le registre des Actionnaires.

7.2. Transfert d'Actions

Sous réserve de restrictions ou exigences de tout Pacte d'Actionnaires qui pourrait être conclu (comprenant toute restriction ou exigence qu'une personne adhère aux termes d'un tel Pacte d'Actionnaires en relation avec la détention d'Actions par la personne à laquelle les Actions doivent être transmises avant qu'un tel transfert soit effectué), tous les transferts d'Actions seront inscrits au registre des Actionnaires de la Société conformément aux règles sur le transfert des créances de l'article 1690 du code civil luxembourgeois et en conformité avec les Statuts. De même, la Société peut

accepter et inscrire dans le registre des Actionnaires tout transfert mentionné dans toute correspondance ou autre document établissant le consentement du cessionnaire et du cédant, toujours en conformité avec les Statuts.

Art. 8. Augmentation et réduction du capital social. Sous réserve de règles impératives applicables de la Loi, les règles suivantes s'appliquent pour tout changement du capital social de la Société:

8.1. Sous réserve des autres restrictions ou exigences de l'Article 8.2 et, si un Pacte d'Actionnaires a été conclu, d'un tel Pacte d'Actionnaires (comprenant toute restriction ou exigence qu'une personne adhère aux termes d'un tel Pacte d'Actionnaires en relation avec la détention de titres par la personne à laquelle les titres doivent être offerts, émis, alloués ou accordés avant qu'une telle offre, émission, allocation ou concession soit faite), des titres dans la Société peuvent être offerts, émis, alloués ou accordés par l'Associé Gérant Commandité, ayant demandé le conseil du Comité Exécutif LLP (agissant par une Majorité Spéciale LLP) aux Actionnaires ou une autre personne.

8.2. Si la Société propose d'offrir, d'émettre, d'allouer ou d'accorder de Nouveaux Titres aux Actionnaires Apax conformément à l'Article 8.1., alors dans de telles circonstances, les règles des Articles 8.3. et 8.4. s'appliquent concernant ces Nouveaux Titres.

8.3. Dans les cas visés à l'Article 8.2., aucun Nouveau Titre sera alloué, accordé ou émis à une personne sauf si la Société a offert au préalable ces Nouveaux Titres conformément à et sous réserve de l'Article 8.4. à chacun de ses Actionnaires de Catégorie B et concernant chacun de ces Actionnaires de Catégorie B proportionnellement à sa détention d'Actions de Catégorie B exprimée en proportion du nombre total d'Actions de Catégorie B émis immédiatement avant la Nouvelle Émission (son "Droit à la Nouvelle Émission").

8.4. Une offre de Nouveaux Parts conformément à l'Article 8.2. ("Notification d'Offre"):

- a) doit être une notification écrite;
- b) stipulera une période d'au moins trente (30) jours et au maximum trente-sept (37) jours pendant laquelle elle doit être acceptée ou rejetée intégralement ou en partie (" Date d'Acceptation ");
- c) doit être au même prix de souscription et sinon aux mêmes conditions pour chaque destinataire de l'offre;
- d) peut stipuler que chaque Actionnaire de Catégorie B qui veut souscrire à un nombre de Nouveaux Titres plus élevé que sa proportion à la partie du capital social qu'un tel Actionnaire détient pourra déclarer combien de Nouveaux Titres additionnels il demande à souscrire et tous Nouveaux Titres non souscrits par d'autres Actionnaires serviront à satisfaire les demandes de Nouveaux Titres additionnels proportionnellement au Droit à la Nouvelle Émission de chaque Actionnaire de Catégorie B;
- e) prévoira que la Société, dans un délai de cinq (5) jours après la Date d'Acceptation, doit émettre une notification écrite (la "Notification d'Allocation") à chaque Actionnaire leur communiquant le nombre de Nouveaux Titres qui leur est alloué;
- f) obligera chaque Actionnaire auquel des Nouveaux Titres ont été alloués à payer à la Société, dans les dix (10) Jours Ouvrables après que la Société lui ait émis une Notification d'Allocation, le prix de souscription pour chaque Nouveau Titre qui est spécifié dans la Notification d'Allocation; et
- g) prévoira que, sous réserve de la réception par la Société du paiement du prix de souscription pour chaque Nouvelle Part qui est spécifié dans la Notice d'Allocation, la Société doit immédiatement émettre les Nouvelles Parts qui sont spécifiées dans la Notice d'Allocation.

8.5. Sous réserve des restrictions additionnelles de l'Article 8.2., le capital social émis et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des Actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts et conformément à la Loi pour toute modification des Statuts.

8.6. En plus des conditions des Articles 8.1. à 8.5., chaque émission d'Actions de Catégorie A nécessite l'accord unanime de tous les Actionnaires de Catégorie B.

8.7. La Société admet seulement un propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues conjointement ou si la propriété de telle(s) Action(s) est contestée, toute personne prétendant avoir un droit sur cette/ces Action(s) doit nommer un seul représentant pour représenter cette/ces Action(s) à l'égard de la Société. Tout manquement à la nomination d'un seul représentant impliquera la suspension des droits relatifs à cette/ces Action(s).

Art. 9. Achat d'Actions propres.

9.1. La Société peut acheter ses propres Actions de Catégorie B, mais, au cas où un Pacte d'Actionnaires a été conclu, un tel rachat doit être conforme aux exigences d'un tel Pacte d'Actionnaires.

9.2. L'acquisition et la détention de ses Actions de Catégorie B se fera en accord avec les conditions et dans les limites établies par la Loi, les Statuts et, au cas où un Pacte d'Actionnaires a été conclu, un tel Pacte d'Actionnaires.

Chapitre IV. - Gestion, Conseil de surveillance

Art. 10. Gestion.

10.1. La Société sera gérée initialement par PCV Lux GP S.à r.l. en sa qualité d'associé gérant commandité initial et détenteur de toutes les Actions de Catégorie A et sous réserve

- a) des Statuts; et
- b) des pouvoirs expressément réservés par la Loi et les Statuts à une assemblée générale des Actionnaires,

et chaque Associé Gérant Commandité subséquent sera soumis aux mêmes limitations.

10.2. Les autres Actionnaires ne participeront ni n'interféreront pas dans la gestion de la Société.

Art. 11. Pouvoirs de l'Associé Gérant Commandité.

11.1. L'Associé Gérant Commandité a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation des objets sociaux de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires, au Conseil de Surveillance ou au Manager sont de la compétence de l'Associé Gérant Commandité.

11.2. Nonobstant la généralité de cet Article, l'Associé Gérant Commandité a plein pouvoir et autorisation d'effectuer chacune des choses suivantes pour la Société et, si approprié, d'engager la Société:

- a) pour agir et négocier pour la Société concernant tout contrat de gestion d'investissement ou contrat de conseil d'investissement ou tout autre contrat similaire concernant l'actif et les investissements de la Société;
- b) pour signer tout acte ou document ou effectuer toute autre chose que le Manager peut justement instruire la Société et/ou l'Associé Gérant Commandité de signer ou d'effectuer selon les Statuts et un contrat de gestion d'investissement;
- c) pour représenter la Société dans ses relations avec le Manager;
- d) pour choisir un Manager remplaçant conformément aux conditions d'un contrat de gestion d'investissement et les Statuts;
- e) pour payer les honoraires du Manager conformément aux conditions d'un contrat de gestion d'investissement;
- f) pour émettre des Actions dans les limites du capital autorisé de la Société conformément aux Statuts;
- g) pour fixer le budget annuel pour le compte de la Société, tel que conseillé par le Manager;
- h) pour conclure des contrats pour le compte de la Société, tel que conseillé par le Manager; et
- i) pour choisir un Commissaire aux Comptes remplaçant pour le compte de la Société, tel que conseillé par le Manager.

Art. 12. Responsabilité de l'Associé Gérant Commandité et des Actionnaires de Catégorie B.

12.1. L'Associé Gérant Commandité est responsable conjointement et solidairement avec la Société de toutes les dettes de la Société qui ne peuvent pas être couvertes par l'actif de la Société.

12.2. Les Actionnaires de Catégorie B doivent s'abstenir d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit sauf pour ce qui est de l'exercice de leurs droits d'Actionnaires aux assemblées générales des Actionnaires, et ils ne seront responsables que de la libération de la valeur de chaque Action de la Société qu'ils possèdent.

Art. 13. Délégation de pouvoirs. L'Associé Gérant Commandité peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, employés ou autres personnes, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 14. Représentation de la Société.

14.1. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par la signature unique de l'Associé Gérant Commandité, agissant par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs signataires dûment autorisés et nommés discrétionnairement par l'Associé Gérant Commandité.

14.2. Vis-à-vis des tiers, la Société sera aussi engagée par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par l'Associé Gérant Commandité dans les limites de ce pouvoir.

Art. 15. Révocation de l'Associé Gérant Commandité.

15.1. L'Associé Gérant Commandité ne pourra pas vendre, transmettre, transférer, échanger, gager, ou disposer autrement ou transférer tout ou une partie de ses droits ou obligations en tant qu'associé gérant commandité de la Société autrement qu'à une Entreprise Affiliée (en cas de vente, de transmission ou transfert, une telle Entreprise Affiliée deviendra Associé Gérant Commandité en remplacement du cessionnaire et, dans ces circonstances, l'Associé Gérant Commandité sera obligé de transférer toutes ses Actions de Catégorie A à une telle Entreprise Affiliée dès que possible en agissant raisonnablement), ou de volontairement démissionner en tant qu'associé gérant commandité de la Société, sans l'approbation écrite d'une Majorité Simple. Dans les circonstances où l'Associé Gérant Commandité démissionne volontairement avec l'approbation écrite d'une Majorité Simple, les règles des Articles 15.3. et 15.4. s'appliquent, mutatis mutandis, concernant un Associé Gérant Commandité remplaçant. L'Associé Gérant Commandité devra être et devra rester une entité possédée et contrôlée par AG Holdco ou une Entreprise Opérationnelle Apax Partners, sauf si l'Associé Gérant Commandité a été révoqué et remplacé conformément aux Articles 15.2. à 15.4.

15.2. Une Majorité Spéciale peut, par une résolution à une assemblée générale des Actionnaires (que l'Associé Gérant Commandité convoquera à la demande d'une Majorité Spéciale) révoquer l'Associé Gérant Commandité en tant qu'associé gérant commandité de la Société.

15.3. Au cas où l'Associé Gérant Commandité est révoqué en tant qu'associé gérant commandité de la Société selon les Articles 15.2. ou 16.:

a) les Actionnaires de Catégorie B devront, avec une Majorité Spéciale, nommer un nouvel Associé Gérant Commandité par une résolution à une assemblée générale des Actionnaires, convoqué dans les vingt-et-un (21) jours, une telle résolution devant être prise dans les soixante (60) jours de la révocation de l'Associé Gérant Commandité conformément aux Articles 15.2. ou 16. et, dans de telles circonstances, l'Associé Gérant Commandité qui est révoqué conformément aux Articles 15.2. ou 16. devra, dès que possible en agissant raisonnablement, transférer avec plein titre légal et bénéficiaire toutes les Actions de Catégorie A détenues par lui à l'Associé Gérant Commandité remplaçant; ou

b) si un nouvel Associé Gérant Commandité n'est pas nommé conformément au paragraphe a) ci-dessus, l'Associé Gérant Commandité qui est révoqué conformément aux Articles 15.2. ou 16. devra, dès que possible en agissant raisonnablement, transférer avec plein titre légal et bénéficiaire toutes les Actions de Catégorie A détenues par lui à un/des administrateur(s) intérimaire(s) nommé(s) par le Conseil de Surveillance conformément à l'Article 15.4.

15.4. Pour la période commençant avec la révocation de l'Associé Gérant Commandité conformément aux Articles 15.2. ou 16. et finissant avec la nomination d'un nouvel Associé Gérant Commandité par une résolution à une assemblée générale des Actionnaires, le Conseil de Surveillance nommera un ou plusieurs administrateurs, Actionnaires ou non, qui resteront en fonction jusqu'à la réunion de l'assemblée générale des Actionnaires pour désigner un nouvel Associé Gérant Commandité. Les devoirs des administrateurs consistent à accomplir des actes urgents et les actes de simple administration jusqu'à ce que l'assemblée générale des Actionnaires se réunisse. Les administrateurs seront responsables uniquement de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Dissolution - Incapacité de l'Associé Gérant Commandité. En cas de dissolution ou d'incapacité légale de l'Associé Gérant Commandité ou si pour toute autre raison l'Associé Gérant Commandité est empêché d'agir, la Société ne sera pas dissoute, toutefois l'Associé Gérant Commandité sera révoqué et remplacé conformément aux Articles 15.3. à 15.4.

Art. 17. Conseil de Surveillance.

17.1. Les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, seront contrôlés par un conseil de surveillance (le "Conseil de Surveillance") composé d'au moins trois (3) membres, et pas de plus de cinq (5) membres, Actionnaires ou non.

17.2. Les membres du Conseil de Surveillance seront élus par les Actionnaires, qui détermineront leur nombre, pour une période ne dépassant pas six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution adoptée par la majorité simple des Actionnaires.

17.3. Si un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance sont temporairement empêchés d'assister aux réunions du Conseil de Surveillance, les autres membres peuvent choisir une personne choisie parmi les Actionnaires afin de les remplacer provisoirement jusqu'à ce qu'ils puissent reprendre leurs fonctions.

17.4. La rémunération des membres du Conseil de Surveillance sera déterminée par une approbation des Actionnaires prise à la majorité.

Art. 18. Pouvoirs du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance sera consulté par l'Associé Gérant Commandité sur les sujets que l'Associé Gérant Commandité détermine.

Art. 19. Réunions du Conseil de Surveillance.

19.1. Le Conseil de Surveillance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil de Surveillance et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance.

19.2. Le Conseil de Surveillance se réunira sur la convocation du Président. Une réunion du Conseil de Surveillance doit être convoquée si deux (2) membres le demandent.

19.3. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Surveillance, mais en son absence le Conseil de Surveillance désignera à la majorité des membres présents un autre membre du Conseil de Surveillance pro tempore pour présider la réunion.

19.4. Sauf s'il y a urgence ou à la suite de l'accord préalable de toutes les personnes devant assister à la réunion, une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donné par lettre ou par lettre télécopie à tous les membres au moins sept (7) jours calendaires avant la date prévue pour la réunion. La convocation indiquera la date et le lieu de la réunion et contiendra l'ordre du jour ainsi qu'une description des opérations dont il sera traité. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord par écrit ou par lettre télécopie de chaque membre du Conseil de Surveillance. Une convocation spécifique ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Surveillance.

19.5. Toute réunion du Conseil de Surveillance se tiendra au Luxembourg ou tel autre endroit que le Conseil de Surveillance choisira de temps à autre. Tout membre du Conseil de Surveillance pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Surveillance en désignant un autre membre comme son/sa mandataire.

19.6. Le Conseil de Surveillance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des membres en fonction est présente ou représentée par mandataire. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés lors de la réunion.

19.7. Un ou plusieurs membres peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à toute personne y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion.

19.8. En cas de nécessité, une décision écrite, signée par tous les membres du Conseil de Surveillance, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Surveillance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et chacun signé par un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance.

Art. 20. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance.

20.1. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Surveillance seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations y resteront annexées.

20.2. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président ou par le secrétaire (s'il y en a un) ou par deux (2) membres du Conseil de Surveillance.

Art. 21. Commissaire(s) aux Comptes.

21.1. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par le(s) Commissaire(s) aux Comptes et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi.

21.2. Les Commissaires aux Comptes seront nommés par l'Associé Gérant Commandité, sauf lorsqu'ils seront requis par la Loi, auquel cas ils seront nommés par les Actionnaires. L'Associé Gérant Commandité ou les Actionnaires, selon le cas, détermineront leur nombre, la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. A la fin de leur mandat de commissaire aux comptes, ils sont rééligibles, mais ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'Associé Gérant Commandité ou de l'assemblée générale des Actionnaires, selon le cas.

Art. 22. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait que l'Associé Gérant Commandité ou un membre du Conseil de Surveillance ou un fondé de pouvoir de l'Associé Gérant Commandité ou de la Société y aura un intérêt personnel, ou en sera administrateur, associé, actionnaire, membre, fondé de pouvoir ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, l'Associé Gérant Commandité ou un membre du Conseil de Surveillance ou un fondé de pouvoir de l'Associé Gérant Commandité ou de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, actionnaire, membre, fondé de pouvoir ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toute opération relative à un tel contrat ou opération.

Chapitre V. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 23. Pouvoirs de l'assemblée générale des Actionnaires.

23.1. Toute assemblée générale des Actionnaires valablement constituée représente l'ensemble des Actionnaires.

23.2. Sous réserve de tout autre pouvoir réservé à l'Associé Gérant Commandité en vertu de la Loi ou des Statuts et toute autre restriction des Statuts et, au cas où un Pacte d'Actionnaires a été conclu, d'un tel Pacte d'Actionnaires, une assemblée générale des Actionnaires valablement constituée a les pouvoirs les plus larges pour exécuter ou ratifier tout acte relatif aux opérations de la Société.

23.3. Une assemblée générale des Actionnaires valablement constituée n'exécutera ni ne ratifiera aucun acte qui implique la Société vis-à-vis de tiers ni ne décidera de modifier les Statuts sans le consentement de l'Associé Gérant Commandité. Elle ne révoquera l'Associé Gérant Commandité ni ne désignera un autre Associé Gérant Commandité sans le consentement de l'Associé Gérant Commandité.

23.4. Sous réserve des restrictions des Statuts et, au cas où un Pacte d'Actionnaires a été conclu, d'un tel Pacte d'Actionnaires, l'assemblée générale des Actionnaires valablement constituée pourra décider sur la distribution des dividendes sans le consentement de l'Associé Gérant Commandité.

Art. 24. Assemblée générale annuelle.

24.1. L'assemblée générale annuelle se réunira au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations de l'assemblée le premier jour du mois de juin, à 14.00 heures.

24.2. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 25. Autres assemblées générales.

25.1. L'Associé Gérant Commandité ou le Conseil de Surveillance peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les Actionnaires représentant au moins un dixième (1/10) du capital social émis le demandent. Ces assemblées générales doivent être convoquées dans les 21 jours d'une telle demande.

25.2. Les assemblées générales d'Actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par l'Associé Gérant Commandité.

Art. 26. Convocation des assemblées générales.

26.1. Les assemblées des Actionnaires sont convoquées par l'Associé Gérant Commandité ou par le Conseil de Surveillance conformément aux conditions fixées par la Loi. La convocation envoyée aux Actionnaires dans les conditions prévues par la Loi contiendra l'heure et le lieu ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée générale et la nature des opérations à effectuer.

26.2. Au cas où tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Actionnaires et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 27. Présence - Représentation.

27.1. Tous les Actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales des Actionnaires.

27.2. Tout Actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des Actionnaires en désignant par écrit ou par lettre télécopie comme mandataire une autre personne, laquelle ne doit pas obligatoirement être un Actionnaire. L'Associé Gérant Commandité pourra déterminer toutes autres conditions qui devront être remplies en vue de la participation aux assemblées générales des Actionnaires.

27.3. Toute société ou autre personne juridique qui est Actionnaire peut donner procuration sous la signature d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser par écrit ou par lettre télécopie cette personne qu'elle estime apte à agir comme son représentant à une assemblée générale des Actionnaires, à condition de fournir toute preuve de pouvoirs que l'Associé Gérant Commandité pourrait exiger.

27.4. L'Associé Gérant Commandité peut arrêter la forme des procurations et il peut exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par lui au moins 3 jours avant la date fixée pour l'assemblée.

27.5. Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-proprétaire d'Actions, les créiteurs et les débiteurs d'Actions mises en gage doivent désigner une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale des Actionnaires.

Art. 28. Procédure.

28.1. L'assemblée générale des Actionnaires sera présidée par l'Associé Gérant Commandité ou par une personne désignée par l'Associé Gérant Commandité.

28.2. Le président de l'assemblée générale des Actionnaires nommera un secrétaire.

28.3. L'assemblée générale des Actionnaires élira un scrutateur choisi parmi les Actionnaires présents ou représentés.

28.4. Ensemble ils forment le bureau de l'assemblée générale des Actionnaires.

Art. 29. Prorogation.

29.1. L'Associé Gérant Commandité peut proroger séance tenante toute assemblée générale à quatre (4) semaines. Il doit le faire sur la demande d'Actionnaires représentant au moins un cinquième (1/5) du capital social émis.

29.2. Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà prise.

29.3. L'assemblée générale des Actionnaires prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les Actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 30. Vote.

30.1. Une liste de présence indiquant les noms des Actionnaires et le nombre d'Actions pour lequel ils prennent part au vote est signée par chaque Actionnaire ou par leurs mandataires avant l'ouverture de l'assemblée.

30.2. L'assemblée générale peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

30.3. Chaque Action donne droit à une voix.

30.4. Sous réserve des conditions d'un Pacte d'Actionnaires (s'il y en a un) lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des Statuts ou en vue de prendre des résolutions dont l'adoption est sujette aux conditions de quorum et de majorité d'une modification des Statuts, les décisions seront prises, sans considération du nombre d'Actions représentées, à la majorité simple des voix exprimées et conformément aux Statuts.

Art. 31. Assemblées Générales Extraordinaires. Sous réserve des conditions d'un Pacte d'Actionnaires (s'il y en a un) lors de toute assemblée générale extraordinaire convoquée en conformité avec la Loi en vue de la modification des Statuts ou pour voter une résolution dont l'adoption est sujette aux conditions de quorum et de majorité d'une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) de toutes les Actions émises sauf si prévu autrement dans les Statuts. Si un tel quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée conformément à la Loi, pour laquelle aucun quorum ne sera requis. Pour que la modification proposée soit adoptée et sauf disposition contraire de la Loi, des Statuts ou, si un Pacte d'Actionnaires a été conclu, d'un tel Pacte d'Actionnaires, une majorité de deux tiers (2/3) des votes des Actionnaires présents ou représentés est requise à l'une quelconque de ces assemblées générales des Actionnaires.

Art. 32. Procès-verbaux.

32.1. Les procès-verbaux de l'assemblée générale des Actionnaires sont signés par le président de l'assemblée, par le secrétaire et par le scrutateur.

32.2. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par l'Associé Gérant Commandité et par l'un quelconque des membres du Conseil de Surveillance.

Chapitre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 33. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année, et finit le dernier jour de décembre.

Art. 34. Approbation des comptes annuels. Lors de toute assemblée générale annuelle, l'Associé Gérant Commandité présentera à l'assemblée les comptes annuels portant sur l'année sociale précédente en vue de leur approbation et l'assemblée générale discutera et approuvera, si elle le juge approprié, les comptes annuels.

Art. 35. Affectation des bénéfices.

35.1. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pourcent (5%) pour la réserve requise par la Loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pourcent (10%) du capital social émis de la Société.

35.2. Sous réserve des conditions d'un Pacte d'Actionnaires (s'il y en a un), l'assemblée générale des Actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année sociale ou de le distribuer aux Actionnaires comme dividende.

Chapitre VII. - Dissolution, Liquidation**Art. 36. Dissolution, Liquidation.**

36.1. Sous réserve de l'accord de l'Associé Gérant Commandité, la Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité requises pour toute modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi, des Statuts ou, si un Pacte d'Actionnaires a été conclu, d'un tel Pacte d'Actionnaires.

36.2. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des Actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

36.3. Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les Actionnaires au prorata du nombre d'Actions qu'ils détiennent.

Chapitre VIII. - Divers

Art. 37. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Art. 38. Modification des Statuts. Sous réserve des conditions d'un Pacte d'Actionnaires (s'il y en a un), les Statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires.

Art. 39. Pacte d'Actionnaires. Ces Statuts sont soumis aux dispositions de tout Pacte d'Actionnaires qui pourrait être conclu.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante-dix-huit millions cinq cent soixante et un mille cent sept euros (EUR 78.561.107,-) pour le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-cinq millions sept cent quatre-vingt-dix-huit mille trente-trois euros (EUR 185.798.033,-) à deux cent soixante-quatre millions trois cent cinquante-neuf mille cent quarante euros (EUR 264.359.140,-) par une émission de soixante-dix-huit millions cinq cent soixante et un mille cent sept (78.561.107) nouvelles Actions de Catégorie B ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les Actions existantes et conférant un droit aux dividendes de la Société à partir du jour de la décision prise par l'assemblée générale des actionnaires décidant de l'augmentation du capital proposée.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires DECIDE de reconnaître (i) la renonciation complète de PCV Lux GP, prénommée, et (ii) la renonciation partielle de PCV Nominees Limited, prénommée, à leur droit de souscription préférentiel lié à l'augmentation susmentionnée du capital social de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires DECIDE d'accepter la souscription de (i) cinquante-deux millions cent vingt-cinq mille deux cent quatre-vingt-treize (52.125.293) nouvelles Actions de Catégorie B par PCV Nominees Limited,

prénommée, et d'accepter le paiement intégral de ces nouvelles Actions de Catégorie B par un apport en numéraire de cinquante-deux millions cent vingt-cinq mille deux cent quatre-vingt-treize euros (EUR 52.125.293,-) et (ii) vingt-six millions quatre cent trente-cinq mille huit cent quatorze (26.435.814) nouvelles Actions de Catégorie B par Northern Trust, prénommée, et d'accepter le paiement intégral de ces nouvelles Actions de Catégorie B par un apport en numéraire de vingt-six millions quatre cent trente-cinq mille huit cent quatorze euros (EUR 26.435.814,-).

Souscription - Paiement

I - Intervient ensuite Ms. Isabelle Lentz, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de PCV Nominees Limited, prénommée, en vertu d'une procuration datée du 20 avril 2009 paraphée "ne varietur" par le comparant et qui restera pareillement annexée au présent acte.

La comparante déclare souscrire au nom et pour le compte de PCV Nominees Limited, prénommée, à cinquante-deux millions cent vingt-cinq mille deux cent quatre-vingt-treize (52.125.293) nouvelles Actions de Catégorie B et de payer intégralement chacune de ces Actions de Catégorie B ainsi souscrite par un apport en numéraire d'un montant total de cinquante-deux millions cent vingt-cinq mille deux cent quatre-vingt-treize euros (EUR 52.125.293,-).

La comparante déclare que ces cinquante-deux millions cent vingt-cinq mille deux cent quatre-vingt-treize (52.125.293) Actions de Catégorie B nouvellement émises à PCV Nominees Limited, prénommée, ont été libérées entièrement en espèces et que la Société dispose du montant total de cinquante-deux millions cent vingt-cinq mille deux cent quatre-vingt-treize euros (EUR 52.125.293,-) ce dont la preuve a été rapportée au notaire soussigné.

II - Intervient ensuite M. Alexandre Gobert, juriste, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de Northern Trust, prénommée, en vertu d'une procuration datée du 20 avril 2009 paraphée "ne varietur" par le comparant et qui restera pareillement annexée au présent acte.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de Northern Trust, prénommée, à vingt-six millions quatre cent trente-cinq mille huit cent quatorze (26.435.814) nouvelles Actions de Catégorie B et de payer intégralement chacune de ces Actions de Catégorie B ainsi souscrite par un apport en numéraire d'un montant total de vingt-six millions quatre cent trente-cinq mille huit cent quatorze euros (EUR 26.435.814,-).

Le comparant déclare que ces vingt-six millions quatre cent trente-cinq mille huit cent quatorze (26.435.814) Actions de Catégorie B nouvellement émises à Northern Trust, prénommée, ont été libérées entièrement en espèces et que la Société dispose du montant total de vingt-six millions quatre cent trente-cinq mille huit cent quatorze euros (EUR 26.435.814,-) ce dont la preuve a été rapportée au notaire soussigné.

Ensuite, l'assemblée générale des actionnaires décide d'accepter lesdites souscriptions et paiement par les souscripteurs et d'allouer les soixante-dix-huit millions cinq cent soixante-et-un mille cent sept (78.561.107) Actions de Catégorie B nouvellement émises à PCV Nominees Limited et Northern Trust tel que susmentionné.

Cinquième résolution

En conséquence de la modification du capital social décidée ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires DECIDE de modifier l'article 6.1 des Statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

"6.1. Le capital émis de la Société est fixé à deux cent soixante-quatre millions trois cent cinquante-neuf mille cent quarante euros (EUR 264.359.140,-) divisé en mille (1.000) Actions de Catégorie A, qui doivent être détenues par l'Associé Gérant Commandité, et deux cent soixante-quatre millions trois cent cinquante-huit mille cent quarante (264.358.140) Actions de Catégorie B, qui doivent être détenues par l'/les actionnaire(s)-commanditaire(s), chaque action ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) et étant entièrement libérée."

Sixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires DECIDE de supprimer la valeur nominale des Actions.

Septième résolution

L'assemblée générale des actionnaires DECIDE de réduire le capital social de la Société d'un montant de deux cent soixante et un millions sept cent quinze mille cinq cent quarante-huit euros et soixante centimes (EUR 261.715.548,60) de manière à le diminuer de son montant augmenté de deux cent soixante-quatre millions trois cent cinquante-neuf mille cent quarante euros (EUR 264.359.140,-) à un montant de deux millions six cent quarante-trois mille cinq cent quatre-vingt-onze euros et quarante centimes (EUR 2.643.591,40) sans annulation d'Actions et en allouant le montant de deux cent soixante et un millions sept cent quinze mille cinq cent quarante-huit euros et soixante centimes (EUR 261.715.548,60) à une réserve distribuable de la Société.

Huitième résolution

L'assemblée générale des actionnaires DECIDE de réintroduire une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) par Action.

Neuvième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires DECIDE de modifier les articles 1, définitions d'Actions de Catégorie A et Actions de Catégorie B, 6.1 et 6.4 des Statuts qui seront dorénavant rédigés comme suit:

" **Art. 1^{er}** . Actions de Catégorie A signifie les actions de catégorie A de un centime (EUR 0,01) chacune dans le capital social de la Société et exclusivement détenues par l'Associé Gérant Commandité de la Société.

Actions de Catégorie B signifie les actions de catégorie B de un centime (EUR 0,01) chacune dans le capital social de la Société.

6.1. Le capital émis de la Société est fixé à deux millions six cent quarante-trois mille cinq cent quatre-vingt-onze euros et quarante centimes (EUR 2.643.591,40) divisé en mille (1.000) Actions de Catégorie A, qui doivent être détenues par l'Associé Gérant Commandité, et deux cent soixante-quatre millions trois cent cinquante-huit mille cent quarante (264.358.140) Actions de Catégorie B, qui doivent être détenues par l'/les actionnaire(s)-commanditaire(s), chaque action ayant une valeur nominale de un centime (EUR 0,01) et étant entièrement libérée.

6.4. Le capital autorisé de la Société est fixé à cent millions d'euros (EUR 100.000.000,-), représenté par dix milliards (10.000.000.000) d'Actions de Catégorie B, chaque Action ayant une valeur nominale de un centime (EUR 0,01)."

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à environ neuf mille sept cents euros (EUR 9.700,-).

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des même comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte authentique.

Signé: Lentz, Gobert, Thailly, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 avril 2009. Relation: EAC/2009/4775. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 24 avril 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009051007/219/1545.

(090060409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Vianta S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 9.915.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu lundi 18 mai 2009 à 17.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2008.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009051726/1267/15.

Zurich Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 133.394.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mardi 19 mai 2009 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2008.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009051727/1267/15.

Luxallim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 136.047.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme LUXALLIM S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi, 15 mai 2009 à 14.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2008.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009051731/750/15.

UBS Manager Solutions, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 129.749.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am Dienstag, 20. Mai 2008 um 10:00 Uhr am Gesellschaftssitz mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

Tagesordnung:

1. Tätigkeitsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Abschlussprüfers.
2. Genehmigung der Jahresabschlussrechnung per 31. Dezember 2007
3. Beschluss über die Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers.
5. Statutarische Ernennungen.
6. Mandat Abschlussprüfer
7. Diverses.

Jeder Aktionär ist berechtigt, an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen. Er kann sich auf Grund schriftlicher Vollmacht durch einen Dritten vertreten lassen. Jede Aktie gewährt eine Stimme.

Um an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen, müssen die Aktionäre ihre Aktien bis zum 13. Mai 2008, spätestens 16:00 Uhr bei der Depotbank, UBS (Luxembourg) S.A., 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg oder einer anderen Zahlstelle hinterlegen; Vollmachten müssen ebenfalls bis zu diesem Zeitpunkt bei der Adresse der Gesellschaft eingehen.

Der Verwaltungsrat .

Référence de publication: 2009051756/755/25.

Greenbelt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 99.841.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 20 mai 2009 à 15:30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations Statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009051747/795/16.

Hipermark Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 118.660.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 18 mai 2009 à 10:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009051748/795/15.

Ariaco Investment S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 30.727.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 7 avril 2009, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 2 juin 2009 à 10:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009051743/795/18.
